

MENSUEL SOP SERVICE ORTHODOXE DE PRESSE

embargo : 15 décembre 1986

Supplément au SOP n° 113, décembre 1986

3ème CONFERENCE PANORTHODOXE PRECONCILIAIRE

Chambésy-Genève, 28 octobre - 6 novembre 1986

Sommaire :

Discours d'ouverture, par le métropolite CHRYSOSTOME de Myre, président de la Conférence	1
Homélie du métropolite CHRYSOSTOME à la Divine Liturgie célébrée dimanche 2 novembre 1986	8

Textes adoptés par la Conférence

L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui .	12
Relations de l'Eglise orthodoxe avec l'ensemble du monde chrétien	16
Eglise orthodoxe et mouvement œcuménique	23
La contribution de l'Eglise orthodoxe à la réalisation de la paix, de la justice, de la liberté, de la fraternité et de l'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales et autres	28
Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires	39
Procédure et ordre du jour de la 4ème Conférence panorthodoxe préconciliaire	43
Délégations des Eglises orthodoxes locales ayant participé à la Conférence (liste des délégués) ...	46

Document 113.A

Service orthodoxe
de presse et d'information
14, rue Victor Hugo
92400 COURBEVOIE
Tél. (1) 43 33 52 48

Abonnement :
voir en dernière page

Le SOP informe ses lecteurs sur la vie de l'Eglise orthodoxe en France et dans le monde, et fournit une réflexion sur l'actualité. Il n'est pas responsable des opinions exprimées dans son bulletin. L'ensemble des textes qu'il publie peuvent être librement reproduits avec l'indication de la source : SOP. Placé sous les auspices du Comité inter-épiscopal orthodoxe en France, ce service est assuré par la Fraternité orthodoxe en Europe occidentale.

III^e CONFERENCE PANORTHODOXE PRECONCILIAIRE
Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par

S.R. le métropolitain Chrysostome de Myra
Président de la Conférence

Vénérables Pères et Frères bien-aimés, délégués de nos saintes Eglises orthodoxes qui constituez la présente Conférence.

Au nom du Dieu Tout-puissant et révérend en Sa Trinité, je proclame l'ouverture des travaux de cette III^e Conférence Panorthodoxe Préconciliaire.

Béni soit le nom du Seigneur.

Peu de temps s'est écoulé depuis la fin des travaux de la Commission Interorthodoxe Préparatoire -- en février dernier -- et s'il nous est donné d'aborder maintenant cette nouvelle étape décisive vers le Saint et Grand Concile, nous devons tout d'abord remercier le Dieu de bonté de nous avoir accordé Sa Grâce et de nous avoir réuni à nouveau ici en Sa Grâce. Nous devons également apparaître, encore et toujours, comme bénéficiaires des Dons du Paraclet qui mène l'Eglise "*vers la vérité toute entière*" (Jn. 16,13) et qui nous fortifie -- nous, humbles artisans de la Volonté du Seigneur et mandataires de nos Eglises -- dans le cheminement progressif, mais toujours bien coordonné, et l'accomplissement par étapes de l'oeuvre élevée et sainte qui a été entreprise. Nous devons, enfin, exprimer également notre reconnaissance à nos Eglises d'avoir bien voulu nous nommer en tant que leurs délégués en cette phase de l'oeuvre conciliaire. C'est en effet un grand honneur pour nous que d'être ici; mais tout aussi grande est notre responsabilité face à l'accomplissement de notre devoir.

Après ces quelques mots de préambule, j'ai l'honneur, en tant que chef de la délégation du Patriarcat Oecuménique, de vous adresser à tous les salutations, les meilleurs sentiments et les voeux chaleureux de Sa Sainteté le Patriarche Oecuménique Dimitrios. Sa Sainteté, avec les hiérarques qui l'entourent, vous souhaitent la bienvenue en ce saint lieu patriarcal et stavropigial, saluent en votre personne les très saints Primats et les Eglises orthodoxes soeurs dont ils sont à la tête, et fait des voeux pour la bonne marche et le succès des travaux de la Conférence; puisse celle-ci contribuer au progrès constant de notre sainte Orthodoxie et servir le peuple de Dieu conformément à sa mission.

Quant à moi, serviteur empressé de cette chaire, je vous salue en tout honneur et amour et je vous remercie d'avance pour la compréhension et l'esprit de collaboration avec lesquels vous m'assisterez dans l'accomplissement des responsabilités découlant de ma charge.

* * *

Pères et Frères.

Tous connaissent les thèmes sur lesquels la présente Conférence aura à se pencher. Le travail que nous accomplirons ici sur ces thèmes et sur les textes s'y rapportant, rédigés par la Commission Interorthodoxe Préparatoire, sera libre, responsable, mais aussi définitif; car tout ce qui sortira d'ici sera transmis tel quel à la phase dernière et définitive du Saint et Grand Concile. Par contre, tout ce qui serait jugé insuffisant ou à revoir sera transmis pour faire l'objet d'un réexamen interorthodoxe, selon les décisions fixées à l'échelon panorthodoxe.

Ceci ne signifie pas, bien sûr, que la tâche de la présente Conférence Panorthodoxe Préconciliaire ne s'inscrit pas, en quelque sorte, dans le cadre déjà tracé par les travaux de la Commission Interorthodoxe Préparatoire en février dernier. Chaque Conférence Panorthodoxe Préconciliaire, comme celle qui débute, entretient un rapport naturel -- je dirais même ontologique -- avec la Commission Interorthodoxe Préparatoire qui la précède et qui la prépare sur le fond et sur la forme. Et c'est bien naturel.

Si je dis "sur le fond", c'est que, fondamentalement, la Commission Interorthodoxe Préparatoire non seulement s'est déjà livrée à l'analyse et à l'élaboration de ces thèmes qu'on attendait d'elle, mais elle a aussi tracé le cadre plus équilibré, tant théologique que historico-idéologique, pour leur développement, leur élargissement et leur progression. Si bien qu'on a abouti pour chaque thème aux meilleures propositions qui pouvaient être faites et à celles qui avaient le plus de chance d'être acceptées par nos Eglises, c'est-à-dire par leurs hiérarques et leurs organes administratifs responsables, mais aussi plus largement par leur plérôme -- leur clergé et leurs fidèles -- dans la mesure, naturellement, où ces propositions constituent effectivement l'information qu'on se doit de leur donner en vue de la création appropriée de la conscience commune de l'Eglise.

Et si je dis "sur la forme", c'est que les thèmes ont également déjà reçu leur formulation indiquée après de longs, sérieux et soigneux travaux de rédaction. Nombre d'entre nous, pour ne pas dire la majorité, et en tout cas ceux qui sont les plus responsables, savent bien avec quelle attention dûment pesée nous avons procédé à la rédaction des textes que nous avons sous les yeux aujourd'hui. La discussion n'a pas porté seulement sur les idées et les principes généraux et fondamentaux se rapportant à chacun des thèmes traités; chacune des phrases prise en particulier et parfois même des mots isolés ont fait également l'objet d'une discussion détaillée et d'un choix minutieux.

Tout ce que je viens de dire constitue la vision et l'appréciation de chaque objet et de manière objective de l'oeuvre de la présente Conférence, en corrélation avec la précédente Commission Interorthodoxe Préparatoire. A tout ceci il convient d'ajouter le facteur individuel.

Et pourtant, sur ce point, nous devons constater que la plupart des responsables de premier rang de la présente Conférence occupaient déjà des places correspondantes lors de la précédente Commission Interorthodoxe Préparatoire en qualité de délégués des Eglises ou chefs de leurs délégations. Et ce fait a sa signification et son importance. Les mêmes personnes sont successivement mandatées à la préparation du Saint et Grand Concile. Et ceci est pour nous une grande faveur de la Providence Divine. Cette succession presque sans rupture garantit à notre oeuvre sa continuité et sa conséquence, et constitue un facteur de solidité, d'évolution et d'amélioration continuelles pour les textes et les notions et vérités qu'ils expriment.

Mais sur ce point une question se pose.

Tout ce qui a été dit plus haut engage-t-il les délégations, et par conséquent les Eglises, au stade actuel de la présente Conférence Panorthodoxe Préconciliaire, comme dans tous les cas analogues des Conférences Panorthodoxes Préconciliaires?

La question que je voudrais poser est plus large: les décisions des Commissions Interorthodoxes Préparatoires engagent-elles celles des Conférences Panorthodoxes Préconciliaires, et dans quelle mesure?

Et je réponds: Il est certain et incontestable que les Conférences Panorthodoxes Préconciliaires constituent à chaque fois l'organe majeur et se voient attribuer de ce fait les caractéristiques propres et les avantages qui en découlent. Tous ces points ont été fixés en détail à l'échelon panorthodoxe. Chaque Conférence Panorthodoxe Préconciliaire a le droit de juger et d'évaluer le travail de la ou des Commissions Interorthodoxes Préparatoires, d'accepter les textes que celles-ci ont rédigé ou de les modifier et de les améliorer -- surtout les améliorer. Elle peut aussi les juger insuffisants et devant être transmis pour réélaboration interorthodoxe, réexamen et reformulation. C'est le cas par exemple du thème du jeune.

Mais mis à part ce droit incontestable qui est le sien, chaque Conférence Panorthodoxe Préconciliaire a, en quelque sorte, un cadre tracé, et oeuvre dans les limites assignées par la précédente Commission Interorthodoxe Préparatoire. Ce qui est réalisé à l'échelon panorthodoxe, en représentation égale, lors de la Commission Interorthodoxe Préparatoire constitue un engagement moral. Ceci ne signifie pas un amoindrissement ou une limitation de la responsabilité et de la tâche de la Conférence Panorthodoxe Préconciliaire. L'un et l'autre de ces deux organes tiennent lieu de "commissions techniques" en rapport toujours avec le Saint et Grand Concile. Ils élaborent et donnent une forme concrète aux thèmes qui seront soumis "ad referendum" au Concile, qui est la seule autorité de l'Eglise à pouvoir se prononcer en définitive et légiférer. Les deux organes sont à la disposition du Saint et Grand Concile et servent plus généralement à accompagner l'Eglise dans sa marche vers celui-ci en tant qu'organes conciliaires

directs. Ce sont les organes collégiaux qui assurent, à un haut niveau, la progression vers le Concile en étudiant et en préparant sa voie, qui faciliteront également la tâche du Concile par tout le travail qu'ils auront accompli, et qui, de manière générale, préparent et façonnent la conscience commune de l'Eglise sur la voie du Concile. La Commission Interorthodoxe Préparatoire, en tant qu'organe mineur, constitue le "laboratoire" de la Conférence Panorthodoxe Préconciliaire, et cette dernière, à son tour, en tant qu'organe majeur, l'"antichambre" finale du Saint et Grand Concile.

Certes, une procédure préconciliaire comme celle que nous suivons aujourd'hui peut apparaître étrangère à la tradition et à la pratique, prises de manière plus générale, suivies par nos Eglises quant aux Conciles. On sait que les Conciles du premier millénaire étaient convoqués et prenaient des décisions en l'Esprit Saint, et qu'ils travaillaient en tant qu'organes parfaitement collégiaux -- et inspirés par Dieu en ce qui concerne les Conciles oecuméniques -- de l'Eglise. Les Pères qui formaient ces Conciles décidaient selon leur conscience conciliaire, et leurs déclarations traçaient les limites et le cadre de la décision finale et du décret conciliaire émis en l'Esprit Saint.

Mais il faut signaler cependant que, même dans ces cas-là, chaque Concile était précédé d'une longue période de préparation, par le biais d'assemblées plus restreintes et de relations mutuelles entre les évêques, par le biais d'une intense activité théologique écrite ou épistolaire, ainsi que par divers autres moyens selon la personne et selon le cas. Ces périodes créaient un climat général autour du ou des enseignements et autour de la ou des réglementations ecclésiastico-canoniques que chaque Concile aurait à introduire dans la vie de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, on n'ignorait pas non plus, lors de chaque Concile, le recours à des travaux en groupes ou en assemblées homogènes sur la base de critères géographiques, ethniques, linguistiques ou autres.

Tout ceci témoigne du fait qu'il existait même dans le cas des premiers Conciles une certaine procédure préconciliaire et intraconciliaire -- imposée par les circonstances et valable du point de vue humain -- jugée nécessaire pour le bon déroulement du Concile qui se prononçait finalement en l'Esprit Saint.

Si de nos jours on suit, "mutatis mutandis" la procédure et la méthode déjà décidées à l'échelon panorthodoxe pour nous acheminer vers notre Saint et Grand Concile, ceci ne signifie pas un éloignement de l'Orthodoxie par rapport à sa tradition et sa pratique conciliaires. Le but de l'Eglise reste inchangé: la convocation de notre Saint et Grand Concile. Les méthodes humaines et les procédures peuvent différer ou changer. Mais c'est le Paraclet lui-même qui conduit notre Eglise, à travers toutes ces étapes, vers le but final qui est la prise de décision et la légifération en l'Esprit Saint sur les choses de l'Eglise.

- 5 -

Dans cette perspective, nous comprenons tous toute la dimension et l'importance de l'oeuvre responsable et sainte que nous avons à accomplir ici. Nous avons le saint devoir de tout accomplir dans la crainte de Dieu. Loin de tout intérêt ecclésiastique ou personnel. Avec comme seul critère de servir le peuple fidèle de Dieu. Avec une attention soutenue au maintien à toute force de l'unité de l'Orthodoxie. Et bien sûr, en notre conscience. En toute conscience orthodoxe. En reconnaissant toujours le rôle propre de l'Esprit Saint dans chaque phase de notre travail interorthodoxe.

* * *

Pères et Frères.

Je ne m'étendrai pas sur la présentation et l'analyse des quatre thèmes bien connus à l'ordre du jour de notre Conférence. C'est le Secrétaire qui le fera.

J'aimerais cependant vous soumettre les réflexions qu'on peut faire à propos du quatrième stade à venir de la préparation de notre Saint et Grand Concile. Et plus concrètement à propos des quatre derniers thèmes restants, inscrits à l'ordre du jour dudit Concile.

Les thèmes sont les suivants:

- a) La Diaspora orthodoxe.
- b) L'Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée.
- c) L'Autonomie et la manière dont elle doit être proclamée.
- d) Les Diptyques.

On sait toute l'importance de ces quatre thèmes. L'unité même de l'Orthodoxie dépendra de la juste manière dont on aura abordé ces problèmes à l'échelon interorthodoxe, des résultats positifs du travail et de l'accord interorthodoxes ainsi que des décisions finales du Saint et Grand Concile sur ces quatre questions.

Nous, les représentants des Eglises à la présente III^e Conférence Panorthodoxe Préconciliaire, sommes appelés à tracer le cadre de notre travail panorthodoxe à venir; il ne s'agit pas simplement pour nous de fixer l'ordre du jour de la prochaine IV^e ou même V^e phase préparatoire, mais de prendre conscience de l'importance de ces thèmes, ainsi que de leur connexion et de leur parenté ecclésiologique, en envisageant toutes les retombées et tous les prolongements dans la conscience des fidèles de ces questions qui, à l'heure actuelle, ébranlent l'autorité de notre Eglise orthodoxe.

Il n'y a aucun doute que la Diaspora, avec sa problématique difficile et complexe d'aujourd'hui, ne peut être examinée indépendamment des principes qui seront en vigueur pour concéder ou accéder à l'Autocéphalie et à l'Autonomie au sein de l'Orthodoxie. Mais les thèmes de l'Autocéphalie et de l'Autonomie ne peuvent pas non plus

trouver de réponse sans qu'on prenne en compte la connexion qu'ils entretiennent avec la réalité actuelle de la Diaspora. J'irai même plus loin. Même le thème apparemment plus simple des Diptyques ne peut être examiné et résolu sans l'élucidation et l'institutionnalisation des principes en vigueur dans l'Eglise quant à l'Autocéphalie et l'Autonomie; car ce n'est que lorsque ces principes seront fixés que le thème des Diptyques pourra trouver sa solution canonique et acceptable par tous.

Certes, des priorités idéologiques réelles, internes ou autres, peuvent intervenir dans l'examen de ces questions. Et nous les prendrons bien sûr également en compte. Il reste qu'au cours de la présente Conférence, qui doit choisir -- selon les décisions panorthodoxes -- les thèmes de la prochaine Conférence, nous sommes appelés à déterminer quels thèmes et combien parmi les quatre restants nous inscrirons à l'ordre du jour de la IV^e étape de notre travail. Ou plus largement encore: Allons-nous opter pour l'ensemble des quatre thèmes ou pour une partie seulement, et lesquels?

En ma qualité de Président, je ne désire pas influencer l'avis des participants dans l'une ou l'autre des directions. Je me contente de signaler l'existence du problème et les difficultés objectives qu'on rencontre pour les résoudre. Ce que je pourrais dire, en tout cas, c'est que, vu la nature des quatre prochains thèmes à aborder, la tâche à venir sera difficile pour nos Eglises et que la phase qui s'ouvre s'annonce assez longue.

Si par principe nous décidons de ne pas séparer les quatre thèmes, nous n'aurons besoin que d'une seule phase préconciliaire, mais plus longue. Mais de toute façon, si nous voulons que le travail soit bien fait et à fond, il faudra convoquer plusieurs Commissions Interorthodoxes Préparatoires avant la Conférence Panorthodoxe Préconciliaire. Si par contre nous choisissons de séparer les thèmes, il faudra plusieurs phases préconciliaires, au moins aussi nombreuses que les unités de thèmes qu'on aura choisis.

Mais sur tout cela, c'est à vous de vous prononcer, Pères et Frères.

Peut-être sera-t-il nécessaire de désigner une petite Sous-commission d'étude, spécialement consacrée à cet aspect du prochain ordre du jour, et de lui demander de soumettre son rapport au plenum avec ses avis et ses suggestions. Ceci afin que le plenum décide de la suite sur la base de propositions positives et concrètes.

La décision à prendre à ce sujet interviendra au moment voulu dans le cours de nos séances.

* * *

Vénérables Pères et chers Frères.

Voilà le point de vue de la Présidence sur la nature et l'étendue de notre tâche au cours de la présente Conférence Panorthodoxe Préconciliaire.

III^e CONFERENCE PANORTHODOXE PRECONCILIAIRE
Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986

H O M E L I E
DE SON EMINENCE LE METROPOLITE CHRYSOSTOME DE MYRA
PRESIDENT DE LA CONFERENCE
LORS DE LA DIVINE LITURGIE CELEBRE A CETTE OCCASION
(Dimanche 2 novembre 1986)

Chers frères,

Nous nous présentons à nouveau devant vous, cette fois-ci en notre qualité de membres de la III^e Conférence Panorthodoxe Préconciliaire, prêts à témoigner du travail dont nos Eglises nous ont chargés; travail que nous tâchons durant ces jours de mener à bien avec grand soin, mais aussi avec beaucoup d'humilité. Nous nous sommes réunis pour la deuxième fois cette année -- la première étant au mois de février -- dans le but précis d'achever la troisième étape de la préparation du Saint et Grand Concile de l'Eglise Orthodoxe.

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis la première Conférence Panorthodoxe, réunie à Rhodes en 1961, qui a inauguré cette période préparatoire de l'Orthodoxie vers le Saint et Grand Concile. Et cette période fut fertile et positive quant à la préparation progressive des Eglises vers le but final qu'est le Concile, mais aussi fructueuse en ce sens qu'elle a formé la conscience du plérôme sur la signification du Concile et de la conciliarité de l'Eglise.

Nous rendons grâce à Dieu de permettre à Son Eglise, à travers la responsabilité collégiale de ses pasteurs et la collaboration de ses théologiens, d'affronter au moins quelques-uns des problèmes brûlants de la vie de l'Orthodoxie; de faire ainsi entendre sa voix et sa décision sur des thèmes qui fondent et qui tissent son existence même, thèmes sur lesquels s'interroge le peuple fidèle de Dieu. C'est la réponse à ces problèmes qui fera apparaître au monde l'Orthodoxie sous son meilleur visage.

* * *

En ma qualité de Président de la présente Conférence Panorthodoxe Préconciliaire, je considère de mon devoir de signaler que ce qui a déjà été fait à ce jour, comme ce qui doit être fait dans un proche avenir, n'a qu'un seul but: répondre aux multiples interrogations des fidèles et resserrer les liens indissolubles unissant l'Orthodoxie, tout en faisant entendre sa voix sur les problèmes brûlants de l'humanité.

Je viens de parler du travail déjà accompli. C'est à ce travail que je consacrerai d'abord quelques réflexions.

Nous nous sommes penchés sur les quatre thèmes suivants pour essayer de dégager le point de vue de l'Eglise:

Premièrement, sur le jeûne que nous considérons comme une institution de l'Eglise qu'on ne peut pas abolir, le jeûne conduisant l'homme à la perfection morale, mais devant faire l'objet de la part de l'Eglise d'une clémence miséricordieuse. Ceci afin de permettre aux hommes de pratiquer le jeûne comme il le faut, là où il le faut et quand il le faut, en accord avec la tradition orthodoxe, mais aussi avec son esprit de compréhension de la condition humaine.

Deuxièmement, sur les dialogues auxquels nous sommes totalement ouverts et que nous souhaitons poursuivre dans l'amour et dans la vérité -- en respectant les conditions de réciprocité -- et surtout par la discussion théologique et la persuasion. Ceci dans le but de faire apparaître l'unique vérité de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique sous la conduite du Christ, son seul Pasteur.

Troisièmement, sur le Mouvement oecuménique, dont nous nous considérons et dont nous sommes membres naturels et indispensables du fait même que nous avons pris l'initiative de nous y associer dès le début; nous y participons pour dialoguer ouvertement avec tous nos frères chrétiens, pour cultiver des sentiments et des relations de réciprocité, de solidarité, de compréhension mutuelle et de secours fraternel, témoignant de notre foi et nous enrichissant mutuellement.

Quatrièmement, sur les idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et la suppression des discriminations raciales. Nous approchons de la fin du deuxième millénaire du christianisme; un millénaire chargé de schismes, d'hérésies, de controverses de toutes sortes, de bouleversements sociaux, de luttes de classes et de phénomènes de violence; chargé en plus de deux guerres mondiales et de la menace d'une troisième, plus effrayante encore et certainement plus meurtrière pour l'humanité, guerre que prépare la course effrénée aux armements. Ces armements dépassent notre planète, menacent l'humanité de destruction venant de l'espace. En approchant donc de la fin de ce deuxième millénaire, nous sentons en tant qu'Eglises orthodoxes la nécessité de faire entendre notre voix sur tous les principes fondamentaux de paix, de liberté, de fraternité, d'amour entre les peuples et de suppression des discriminations raciales. Nous gardons l'espoir ferme que, au milieu du chaos discordant des menaces et des revendications, la voix pacificatrice et réaliste de la spiritualité orthodoxe constitue un soutien pour les consciences ébranlées du monde contemporain.

Nous publierons bientôt nos documents sur ces thèmes. Nous les ferons connaître au plérôme orthodoxe, au cercle plus large des Eglises et des Confessions chrétiennes, et, encore, au monde entier. Dans tout ceci, mes frères, il y a beaucoup de peines et d'efforts. Mais tout ce qui se fait,

se fait pour Dieu et pour le peuple de Dieu. Non dans le but d'exceller en paroles et en sagesse, mais dans l'esprit de Dieu et dans la crainte de Dieu. Et en tout cas sans vantardise ni aucune intention de triomphalisme. L'apôtre Paul le dit très clairement dans la péricope d'aujourd'hui: "*Je ne mettrai mon orgueil que dans mes faiblesses*" (II Cor 12,5). Vous savez que nos efforts souffrent de plusieurs points faibles, mais la voix du Seigneur s'adressant à l'apôtre Paul vient à notre secours: "*Ma grâce te suffit; ma puissance donne toute sa mesure dans la faiblesse*" (II Cor 12,9).

* * *

Voilà ce qui se fait déjà. Je me suis en outre référé à la nouvelle étape de préparation du Saint et Grand Concile qui s'ouvre devant nous avec les quatre thèmes restants sur lesquels il doit également se prononcer. Nous reconnaissons qu'il s'agit là des questions les plus difficiles et les plus compliquées. Elles se rapportent à la structure actuelle de l'Eglise orthodoxe à travers le monde. Et elles doivent trouver leur solution. Nos Eglises sont résolues à les résoudre. Avec la grâce de Dieu. Avec l'appui du Paraclet. Avec la bonne volonté qu'on manifesterà de toutes parts. Mais aussi, mes frères, grâce à vos prières répétées. C'est à la lumière de la tradition, de l'histoire et de l'ordre canonique dans la vie de l'Eglise que ces questions seront résolues.

Premier thème, la Diaspora orthodoxe, c'est-à-dire l'Orthodoxie dispersée, vivant et travaillant aux quatre coins du monde, qui réclame une structure canonique et une organisation propres. En effet, le visage actuel de la Diaspora dévalorise l'unité de l'Orthodoxie aux yeux du monde extérieur. L'Orthodoxie aura tout à gagner de la solution de ce problème et les Eglises orthodoxes locales auront ainsi accompli leur devoir sacré face à l'histoire, face à l'ordre canonique et face aux attentes du peuple de Dieu.

Frères, prions le Seigneur.

Deuxième thème, l'Autocéphalie et troisième thème, l'Autonomie, qui lui est associé, c'est-à-dire la structure en vigueur qui constitue le corps unique de l'Eglise orthodoxe. Nous devons poser dans ce domaine les principes fondamentaux. Afin que cessent la diversité et le pluralisme dans les manières d'appliquer ce régime, manières qui troublent l'ordre et la tradition de l'Eglise. La structure de l'Eglise orthodoxe actuellement en vigueur est idéale. Elle se base sur la liberté, la force inhérente et l'indépendance interne de chaque Eglise. Eléments qui n'ébranlent ni ne brisent l'unité de l'Orthodoxie. Mais dès que des déviations malencontreuses s'infiltrèrent dans l'application du système, le résultat devient négatif. Ce problème aussi doit être résolu. Les Eglises sont décidées à le résoudre, en confessant leurs faiblesses et en mettant le bien général de l'Orthodoxie au-dessus de leurs propres intérêts.

Frères, prions le Seigneur.

Quatrième thème, les Diptyques dans la vie de l'Eglise orthodoxe. L'ordre suivi aujourd'hui par nos Eglises n'est pas une question de susceptibilités mesquines, ni une fausse interprétation de l'histoire et des données historiques et canoniques. C'est une question de principe, valable à travers les siècles, et qui trouve sa justification -- qui doit trouver sa justification -- dans une recherche, un examen et une solution qui doivent être désintéressés, objectifs et de bonne volonté. Cette question doit trouver sa solution. Nos Eglises désirent la résoudre. Frères, prions le Seigneur.

* * *

Voici la nouvelle étape qui s'ouvre devant nos Eglises dans leur marche vers le Saint et Grand Concile. C'est la quatrième et espérons la dernière. Nous reviendrons ici à nouveau pour les différents travaux prévus pour cette phase et nous nous présenterons devant vous pour vous en rendre compte et vous témoigner de notre bonne volonté pour trouver des solutions à ces questions. Nous espérons être à même de vous dire des choses positives. Sur tout ce que les Eglises auront à se dire. Sur tout ce que l'Eglise orthodoxe aura à dire au Christ Bâtitteur de l'Eglise, qui veut que tous ceux qui croient en Lui soient unis dans la même foi et le même amour.

Priez, mes frères, pour la réussite de cette grande oeuvre entreprise par nos Eglises orthodoxes.

* * *

Pour conclure, en ma qualité de chef de la délégation du Patriarcat Oecuménique, je désire vous transmettre à tous les voeux et la bénédiction de Sa Sainteté le Patriarche Oecuménique Dimitrios et de la Grande Eglise du Christ dont il est à la tête, ainsi que l'expression du bon espoir de l'Eglise Mère que vous progresserez et croîtrez dans le Seigneur, en vous sanctifiant dans la crainte de Dieu.

Amen.

IIIe CONFERENCE PANORTHODOXE PRECONCILIAIRE
Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986

L'IMPORTANCE DU JEUNE ET SON OBSERVANCE AUJOURD'HUI

1. Le jeûne est un commandement divin (Gn 2,16-17). Selon saint Basile, le jeûne *"a le même âge que l'humanité; car il a été instauré dans le paradis"* (de jej. , or. 1,3). Il constitue un grand combat spirituel et la meilleure expression de l'idéal ascétique de l'Orthodoxie. L'Eglise orthodoxe, se conformant fidèlement aux dispositions apostoliques, aux canons conciliaires et à l'ensemble de la tradition patristique, a toujours proclamé la grande valeur du jeûne pour la vie spirituelle de l'homme et son salut. Tout au long de l'année liturgique, l'Eglise exalte la tradition et l'enseignement patristiques concernant le jeûne, nécessaire pour rendre l'homme vigilant, sans cesse et sans faille, et pour susciter chez lui l'ardeur au combat spirituel. Le jeûne est donc célébré par l'Eglise comme don divin, grâce pleine de lumière, arme invincible, fondement des combats spirituels, meilleure voie vers le bien, nourriture de l'âme, aide accordée par Dieu, source de toute méditation, imitation d'une vie impérissable et semblable à celle des anges, *"mère"* de tous les biens et de toutes les vertus, image de la vie à venir.

2. Le jeûne, en tant qu'institution très ancienne, se trouve déjà dans l'Ancien Testament (Dt 9,18; Es 58,4-10; Jl 2,15; Jon 3,5-7), et s'affirme dans le Nouveau Testament. Avant d'entamer son action dans le monde, le Seigneur lui-même a jeûné pendant quarante jours (Lc 4,1-2) et a donné des instructions concernant la pratique du jeûne (Mt 6,16-18). Dans le Nouveau Testament, de manière plus générale, le jeûne est décrit comme un moyen d'abstinence, de repentir et d'élévation spirituelle (Mc 1,6; Ac 13,2. 14,23; Rm 14,21). Déjà du temps des Apôtres, l'Eglise a proclamé l'importance du jeûne et a défini le mercredi et le vendredi comme jours de jeûne (Did., 8,1), ainsi que le jeûne avant Pâques (Iren., in: Eus., h.e. 5,24). La grande diversité concernant l'étendue et le contenu de ces jeûnes (Dion. Al., ep.can. ad Bas., PG 10,1278) démontre le caractère spirituel du jeûne, auquel tous les fidèles sont appelés à se conformer, chacun selon sa propre force et ses propres possibilités, sans pour autant avoir la liberté d'ignorer cette institution sacrée: *"Prends garde que personne ne te détourne de cette voie de l'enseignement... Si tu peux supporter tout le joug du Seigneur, tu seras parfait; si tu ne le peux pas, fais ce dont tu es capable. En ce qui concerne le jeûne, supporte-le selon ta force"* (Did., 6,1-3).

3. En tant que lutte spirituelle, le véritable jeûne est lié à la prière incessante et au repentir sincère. *"Le repentir sans jeûne est sans valeur"* (Bas. de jej., 1,3),

tout comme le jeûne sans bienfaisance est nul; notamment à notre époque où la distribution inégale et injuste des biens va même jusqu'à priver des peuples entiers de leur pain quotidien. *"Frères, en jeûnant corporellement, jeûnons aussi en esprit, déliions toute chaîne d'iniquité, brisons les liens de nos violentes passions, déchirons tout injuste contrat, donnons du pain aux affamés et recevons les sans-logis"* (Stichère du mercredi de la 1ère Semaine du Grand Carême. Cf. Es 58,6-7). Jeûner ne signifie pas s'abstenir purement et simplement de certains aliments donnés. *"L'abstinence de certains aliments ne suffit pas à elle seule à en faire un jeûne louable; pratiquons un jeûne que Dieu acceptera, qui Lui sera agréable. Le vrai jeûne consiste à se défaire du mal, à retenir sa langue, à s'abstenir d'être en colère, à éloigner les désirs, la calomnie, le mensonge, le parjure. La privation de tout ceci est le véritable jeûne. C'est grâce à tout ceci que le jeûne est une bonne chose"* (Bas. de jej., 2,7). L'abstinence de certains aliments et la frugalité - quant au type d'aliment et quant à la quantité - constituent les éléments visibles du combat spirituel qu'est le jeûne. *"Le jeûne - ainsi que le terme l'indique - signifie abstinence de nourriture; mais la nourriture ne nous a jamais rendus ni plus justes ni plus injustes. Le jeûne a une signification profonde: de même que la nourriture est le symbole de la vie et l'abstinence de nourriture celui de la mort, de même nous humains devons jeûner, afin de mourir au monde, et après cela, ayant reçu la nourriture divine, vivre en Dieu"* (Clem., Eclogae, PG 9,704-705). Ainsi, le véritable jeûne se réfère à l'ensemble de la vie des fidèles en Christ et trouve son apogée dans leur participation à la vie liturgique, et notamment dans le sacrement de la sainte Eucharistie.

4. Le jeûne de quarante jours du Seigneur est devenu l'exemple de celui que doivent pratiquer les fidèles. Il rend active leur participation à l'obéissance au Seigneur, afin qu'à travers le jeûne *"nous puissions bénéficier par l'obéissance de ce que nous avons délaissé par la désobéissance"* (Gr. Naz., or. 45, in sanctum Pascha 28). St Grégoire Palamas résume de manière significative toute la tradition patristique accordant au caractère spirituel du jeûne - surtout à celui du Grand Carême - un sens christocentrique: *"Donc, si tu jeûnes, non seulement tu subiras la passion et tu mourras avec le Christ, mais tu ressusciteras et tu régneras avec Lui pour l'éternité; car devenu un avec Lui, dans la participation à la ressemblance de sa mort, tu participeras à la résurrection et tu seras l'héritier de la vie en lui"* (hom 13, in quinta jej. Dom., PG 151,161).

5. Selon la tradition orthodoxe, l'idéal de perfection spirituelle est placé très haut, et celui qui désire l'atteindre doit s'élever en conséquence. C'est la raison pour laquelle l'ascèse et la lutte spirituelle n'ont pas de bornes, tout comme la perfection des parfaits. Peu nombreux sont ceux qui satisfont aux exigences de ce grand idéal orthodoxe de façon à atteindre la théosis de leur vivant. Et même eux, bien que pratiquant toutes les

prescriptions, ne s'en vantent jamais, mais confessent: "Nous sommes de pauvres serviteurs et nous n'avons fait que notre devoir". Tous les autres ne doivent pas abandonner - selon la conception orthodoxe concernant la vie spirituelle - le bon combat du jeûne, mais s'en remettre à la miséricorde de Dieu pour leurs manquements, pleinement conscients de la médiocrité de leur situation et disposés à l'autocritique. Car il est impossible d'accéder à la vie spirituelle orthodoxe sans le combat spirituel du jeûne.

6. L'Eglise orthodoxe, comme une mère affectueuse, a défini ce qui convient au salut et placé en tête les périodes sacrées du jeûne, comme un "signe de protection" donné par Dieu pour la sauvegarde de la nouvelle vie des fidèles en Christ contre les pièges de l'ennemi; sur les traces des saints Pères, elle préserve, comme avant, les prescriptions apostoliques, les canons conciliaires et les traditions sacrées; elle propose toujours les jeûnes sacrés comme la meilleure voie dans l'exercice des fidèles en vue de leur perfection spirituelle et de leur salut; elle proclame la nécessité pour les fidèles de respecter au cours de l'année du Seigneur tous les jeûnes prescrits: ceux du Grand Carême, du mercredi et du vendredi, attestés par les saints canons, ceux de Noël, des saints Apôtres, de la Dormition de la Vierge, les jeûnes journaliers de l'Exaltation de la sainte Croix, de la vigile de l'Epiphanie et de la Décollation de saint Jean le Précurseur, ainsi que les jeûnes proposés dans un souci pastoral ou librement consentis par les fidèles.

7. L'Eglise a, cependant, posé par clémence pastorale les limites de l'économie miséricordieuse au régime du jeûne. En conséquence, elle a prévu l'application du principe ecclésiastique d'économie en cas de maladie corporelle, d'une nécessité impérieuse ou de la difficulté des temps, selon le discernement et le souci pastoral du corps des évêques des Eglises locales.

8. Il est un fait qu'aujourd'hui nombre de fidèles, soit par négligence, soit à cause des conditions de vie, quelles qu'elles soient, ne respectent pas toutes les prescriptions concernant le jeûne. L'Eglise, qui "ne désire pas la mort du pécheur, mais sa réintégration et sa vie", doit affronter tous ces cas de non-observance des prescriptions sacrées concernant le jeûne, qu'ils soient généraux ou individuels, avec un souci maternel et affectueux. Elle laisse donc le soin aux Eglises orthodoxes locales de définir, selon leur discernement, la mesure d'économie miséricordieuse et d'indulgence à appliquer afin d'alléger le "poids" des jeûnes sacrés pour ceux qui ont des difficultés à respecter tout ce que ceux-ci prescrivent, soit pour des raisons personnelles (maladie, service militaire, conditions de travail, vie dans la Diaspora etc.), soit pour des raisons générales (conditions climatiques particulières de certains pays, difficultés de trouver certains aliments maigres, structures sociales). Ceci toujours dans l'esprit et dans le cadre de ce qui précède, et dans le but d'éviter d'affaiblir l'institution

sacrée du jeûne. Cette clémence miséricordieuse doit être appliquée par l'Eglise avec une grande circonspection et surtout avec plus d'indulgence pour les jeûnes sur lesquels la tradition et la pratique de l'Eglise ne sont pas toujours uniformes. "... Jeûner tous les jours est un bien, mais celui qui jeûne ne doit pas blâmer celui qui ne jeûne pas. Dans ces cas il ne faut pas légiférer, ni contraindre; il ne convient pas non plus de conduire par la force le troupeau confié par Dieu; il faut plutôt faire usage de la persuasion, de la douceur et de la bonne parole..." (Jo. D., jej. 7).

9. En outre, l'ensemble des fidèles doit jeûner avant la sainte Communion et doit être accoutumé à jeûner en signe de repentir, pour la réalisation d'un vœu spirituel, pour le succès d'un but sacré, en période de tentation, pour accompagner une supplique à Dieu, en temps de calamité, avant le baptême (celui des adultes), avant l'ordination, en cas de pénitence, durant les saints pèlerinages, et dans d'autres cas analogues.

Fait au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique à Chambésy, Genève, le 4 novembre 1986.

III^e CONFERENCE PANORTHODOXE PRECONCILIAIRE
Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986

RELATIONS DE L'EGLISE ORTHODOXE
AVEC L'ENSEMBLE DU MONDE CHRETIEN

1. L'Eglise orthodoxe a toujours été en faveur du dialogue tant pour des raisons théologiques que pour des raisons pastorales. Au cours de ces dernières années, elle a entamé un dialogue théologique avec un grand nombre d'Eglises et de Confessions chrétiennes, dans la conviction qu'à travers ce dialogue elle donne un témoignage dynamique de ses trésors spirituels à tous ceux qui se trouvent en dehors de ses limites, et dans le but de préparer la voie conduisant vers l'unité.

2. L'Eglise orthodoxe, étant l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique, a pleinement conscience de sa responsabilité dans la voie vers l'unité du monde chrétien, reconnaît l'existence de fait de toutes les Eglises et Confessions chrétiennes, mais croit aussi que toutes les relations qu'elle entretient avec ces dernières doivent se fonder sur la clarification, le plus rapidement possible et le plus objectivement possible, de toute la question de l'ecclésiologie et, plus particulièrement, de l'enseignement général que celles-ci professent sur les sacrements, la grâce, le sacerdoce et la succession apostolique. Les dialogues théologiques bilatéraux menés actuellement par l'Eglise orthodoxe sont l'expression authentique de cette conscience de l'Orthodoxie.

3. Il est évident que l'Eglise orthodoxe, tout en dialoguant avec les autres chrétiens, n'ignore pas les difficultés liées à une telle entreprise; bien plus, elle comprend les obstacles qui se dressent sur la route du retour vers la tradition commune de l'ancienne Eglise indivise, et elle espère que le Saint-Esprit, qui constitue toute l'institution de l'Eglise, pourvoiera aux défaillances. En ce sens, au cours de ces dialogues théologiques, l'Eglise orthodoxe ne s'appuie pas uniquement sur les forces humaines de ceux qui mènent les dialogues, mais également sur la protection du Saint-Esprit et la grâce du Seigneur qui a prié "pour que tous soient un" (Jn 17,21).

Note

Certes, la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire a décidé que les décisions prises par les Conférences panorthodoxes préconciliaires avant la convocation du saint et grand Concile 'n'ont pas force canonique avant que le saint et grand Concile ne se soit prononcé à leur sujet'. Cependant, vu la nature du thème, la présente Conférence considère que les décisions qui ont été ainsi prises peuvent avoir une application immédiate.

4. Les dialogues théologiques bilatéraux actuels, annoncés par des Conférences panorthodoxes, sont l'expression de la décision unanime de toutes les très saintes Eglises orthodoxes locales qui ont le devoir suprême de participer activement et avec continuité à leur déroulement, ceci afin de ne pas mettre d'obstacle au témoignage unanime de l'Orthodoxie pour la gloire du Dieu Trinitaire. Dans le cas où une Eglise décide de ne pas désigner de délégués - pour l'un des Dialogues ou pour une assemblée précise - si cette décision n'est pas prise à l'échelon panorthodoxe, le dialogue se poursuit. L'absence d'une Eglise doit quoi qu'il en soit - avant l'ouverture du dialogue ou de l'assemblée en question - faire l'objet d'une discussion au sein de la Commission orthodoxe engagée dans le dialogue; ceci pour exprimer la solidarité et l'unité de l'Eglise orthodoxe.

5. Les problèmes qui surgissent au cours des discussions théologiques des Commissions théologiques mixtes ne justifient pas toujours à eux seuls le rappel unilatéral des délégués ou même la suspension définitive de la participation d'une Eglise orthodoxe locale. On doit éviter dans la règle qu'une Eglise ne se retire d'un dialogue en déployant tous les efforts nécessaires à l'échelon interorthodoxe pour rétablir la représentativité complète au sein de la Commission théologique orthodoxe engagée dans ce dialogue.

6. La méthodologie qui est suivie dans le déroulement des dialogues théologiques vise à trouver une solution aux divergences théologiques héritées du passé ou à celles qui ont pu apparaître récemment et à rechercher les éléments communs de la foi chrétienne. Elle présuppose également la mise au courant du plérôme de l'Eglise sur l'évolution des différents dialogues. Dans le cas où on ne parvient pas à surmonter une divergence théologique précise, le dialogue théologique se poursuit après qu'on a enregistré le désaccord constaté sur cette question théologique précise et qu'on a informé de ce désaccord toutes les Eglises orthodoxes locales, ceci en vue des mesures à prendre par la suite.

7. Il est évident qu'au cours des dialogues théologiques, le but poursuivi par tous est le même: le rétablissement final de l'unité dans la vraie foi et dans l'amour. Il reste néanmoins que les divergences théologiques et ecclésiologiques existantes permettent en quelque sorte une hiérarchisation quant aux difficultés qui se présentent sur la voie de la réalisation de ce but fixé à l'échelon panorthodoxe. La spécificité des problèmes liés à chaque dialogue bilatéral présuppose une différenciation dans la méthodologie à suivre dans chaque cas; mais pas une différenciation dans le but, car le but est le même pour tous les dialogues.

8. Malgré cela, un effort de coordination de la tâche des différentes Commissions théologiques interorthodoxes s'impose, en cas de nécessité, d'autant plus que l'unité ontologique et indissoluble existant au sein de l'Eglise

orthodoxe doit être révélée et se manifester également dans le cadre de ces dialogues.

9. La conclusion de tout dialogue théologique proclamé officiellement correspond à l'achèvement de la tâche de la Commission théologique mixte désignée à cet effet; c'est alors que le Président de la Commission interorthodoxe soumet un rapport au Patriarche oecuménique, lequel, en accord également avec les Primats des saintes Eglises orthodoxes locales, proclame la clôture du dialogue. Aucun dialogue n'est considéré comme achevé avant que sa fin ne soit proclamée par une telle décision panorthodoxe.

10. La décision panorthodoxe, au cas où un dialogue théologique s'achèverait avec succès, de rétablir la communion ecclésiale doit pouvoir se fonder sur l'unanimité de toutes les Eglises orthodoxes locales.

A. Le dialogue avec les Anglicans

La III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire juge satisfaisante l'oeuvre accomplie à ce jour par la Commission théologique mixte chargée du dialogue entre les Eglises orthodoxe et anglicane, et ce malgré les tendances manifestées par les Anglicans à vouloir sous-estimer ce dialogue. Ladite Commission a rédigé des textes communs sur la triadologie, l'ecclésiologie, ainsi que sur la vie, le culte et la tradition de l'Eglise.

En même temps, notre Conférence observe que l'accord signé en 1976 à Moscou sur la suppression du *filioque* du Credo n'a pas encore trouvé un large écho. De même, malgré les discussions et les Déclarations faites par les Orthodoxes à Athènes (1978), et ailleurs, contre l'ordination des femmes, un certain nombre d'Eglises de la Communion anglicane continuent à procéder à de telles ordinations. Ces tendances peuvent avoir des retombées négatives sur la poursuite du dialogue.

Une difficulté majeure pour la poursuite sans entraves de ce dialogue découle également des présupposés ecclésiologiques flexibles et incertains des Anglicans qui, comme tels, pourraient relativiser le contenu des textes théologiques signés en commun. Une difficulté semblable provient de diverses déclarations extrémistes de certains prélats anglicans sur des questions de foi.

En ce qui concerne plus particulièrement la thématique du dialogue, la Conférence conseille de souligner le consensus qui pourrait exister sur des questions dogmatiques divisant les deux Eglises. On pourrait également inscrire, parmi les thèmes, des questions de spiritualité, de soin pastoral et de diaconie touchant aux besoins spirituels du monde actuel.

B. Le dialogue avec les Vieux-Catholiques

La III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire exprime sa satisfaction face aux progrès du dialogue théologique entre les Eglises orthodoxe et vieille-catholique, un dialogue dont la tâche sera bientôt achevée.

Vingt textes ont déjà été rédigés et acceptés en commun, portant sur un nombre correspondant de thèmes théologiques, christologiques, ecclésiologiques, sotériologiques, sur la Mère de Dieu et sur certains sacrements; au cours de la prochaine réunion de la Commission théologique mixte, des thèmes relatifs aux sacrements et à l'eschatologie, ainsi qu'aux présupposés et aux conséquences de la communion ecclésiale, seront examinés.

Notre Conférence considère qu'il ne faut pas passer sous silence deux aspects essentiels pour une meilleure évaluation des résultats de ce dialogue: (a) le maintien de l'ancienne pratique de l'Eglise vieille-catholique consistant à entretenir l'intercommunion avec l'Eglise anglicane, ainsi que les tendances récentes vers une telle pratique avec l'Eglise évangélique d'Allemagne. En effet, celles-ci amoindrissent l'importance des textes ecclésiologiques signés en commun; (b) les difficultés rencontrées par l'Eglise vieille-catholique pour incorporer et appliquer pleinement dans sa vie la théologie des textes théologiques signés en commun.

Ces deux questions doivent faire l'objet d'un examen de la part des autorités compétentes de l'Eglise orthodoxe quant à leurs répercussions ecclésiologiques et ecclésiastiques. Ceci dans le but de poser, aussitôt que possible, les présupposés ecclésiastiques au rétablissement de la communion ecclésiale avec les Vieux-Catholiques.

En effet, l'éventuelle réussite de ce dialogue théologique aura des répercussions favorables sur les autres dialogues en cours et renforcera leur crédibilité.

C. Le dialogue avec les anciennes Eglises orientales

La III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire salue avec grande satisfaction l'ouverture récente de ce dialogue et se réjouit du choix de la christologie comme premier thème à examiner.

Les perspectives de ce dialogue laissent espérer avec un certain fondement que des solutions seront trouvées en commun aux questions concernant l'"*horos*" du IV^e Concile oecuménique, en étroit rapport également avec les décisions christologiques des autres Conciles oecuméniques, et les moyens menant à l'acceptation des IV^e, V^e, VI^e et VII^e Conciles oecuméniques, à la levée des anathèmes prononcés de part et d'autre, etc.

Quoi qu'il en soit, le dialogue en question serait renforcé si on étudiait et cherchait à résoudre en parallèle

les problèmes pastoraux communs, les deux familles d'Eglises vivant dans un même milieu et ayant des présupposés ecclésiastiques communs; deux éléments qui peuvent contribuer à la solution de ces problèmes.

D. Le dialogue avec les Catholiques romains

La III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire salue avec satisfaction les étapes constructives qui ont été franchies et proclame la volonté et la décision de l'Eglise orthodoxe de poursuivre cet important dialogue. Celui-ci a abouti d'une part à la rédaction d'un texte commun sur le thème "*Le mystère de l'Eglise et de l'Eucharistie à la lumière du mystère de la Sainte Trinité*" et d'autre part à l'étude en commun du thème "*Foi, Sacrements et Unité de l'Eglise*".

Toutefois, notre Conférence signale l'existence de certains problèmes concernant la thématique, la méthodologie, et autres, qui entravent la marche rapide et efficace du dialogue. Afin de dépasser ces problèmes dans la mesure du possible et d'améliorer, de manière générale, les conditions de poursuite de ce dialogue, notre Conférence désire avancer certaines propositions. Il va de soi que ce qui sera proposé devra être accepté par l'autre partie, conformément à la procédure de ce dialogue établie et acceptée en commun.

En ce qui concerne la thématique, la Conférence propose de choisir dorénavant les thèmes du dialogue non pas seulement parmi ceux qui "unissent" les deux Eglises, mais aussi parmi ceux qui les "divisent", notamment ceux qui ressortissent au domaine de l'ecclésiologie.

Quant à la méthodologie, la Conférence propose: (a) la rédaction de projets de textes séparés - un orthodoxe et un catholique romain - qui serviront de base au travail des sous-commissions pour la rédaction de la première version des textes communs; (b) l'exercice d'une critique orthodoxe sur les textes communs rédigés par le Comité de coordination déjà dans le cadre de la Commission interorthodoxe; (c) l'existence de deux textes originaux, au lieu d'un seul, l'un en grec et l'autre en français, et l'utilisation plus large dans ces textes d'un langage et d'une terminologie bibliques et patristiques; (d) l'acceptation des textes communs lors de chaque réunion de la Commission mixte non pas individuellement, mais par les deux Commissions, en tant que parties engagées dans le dialogue à titre égal.

Plus particulièrement, afin de faire avancer ce dialogue sans entraves, il est indispensable de discuter très vite des retombées défavorables au dialogue de certains problèmes épineux, tels l'uniatisme et le prosélytisme. L'existence et la continuation de l'uniatisme, aussi bien sous ses formes historiques que sous ses manifestations actuelles, ainsi que le prosélytisme exercé sous diverses formes - éléments négatifs dans la vie de nos Eglises - sont des réalités inacceptables pour l'Orthodoxie, et constituent

des facteurs négatifs entravant la poursuite de notre dialogue bilatéral.

Dans cette perspective, nous proposons que la réalité de l'uniatisme, ainsi que le prosélytisme exercé à travers lui ou par d'autres moyens, soient examinés dans une des prochaines étapes du dialogue en tant que priorité ecclésiologique. Devant les retombées pastorales et autres de l'uniatisme et du prosélytisme - négatives aussi bien pour l'Orthodoxie que pour son dialogue avec l'Eglise catholique romaine - nous proposons de rechercher dès que possible les moyens appropriés pour trouver les solutions pratiques indispensables.

E. Le dialogue avec les Luthériens

La III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire constate avec satisfaction que ce dialogue a commencé sous de bons augures; que ceux qui le mènent ont choisi d'examiner en priorité l'ecclésiologie, thème fondamentalement lié aux problèmes les plus importants et aux divergences théologiques qui en découlent.

Notre Conférence espère qu'au cours des discussions bilatérales et au cours de l'élaboration de textes communs, une importance égale sera accordée à l'élément académique et à l'élément ecclésial. Nous pouvons déjà entrevoir certaines difficultés qui surgiront à l'avenir dans le déroulement de ce dialogue; cependant nous espérons qu'avec l'aide de Dieu il se révélera fructueux et utile.

F. Le dialogue avec les Réformés

La III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire souhaite que le dialogue théologique en préparation entre l'Eglise orthodoxe et les Réformés débute officiellement et évolue dans un esprit positif et créatif. Elle exprime également l'espoir que ce dialogue profitera de l'expérience acquise au cours des autres dialogues théologiques et tirera parti de leurs conclusions positives, tout en évitant de répéter leurs expériences négatives.

L'inquiétude justifiée de certaines Eglises orthodoxes locales face au prosélytisme exercé par certains Luthériens et Réformés aux dépens du plérôme orthodoxe peut créer des complications et rendre plus difficile la poursuite de ces dialogues.

Par ailleurs, la tendance observée chez les Luthériens et les Réformés à élargir la pratique de l'ordination des femmes est jugée comme une évolution négative qui relativise la crédibilité des dialogues en question. Plus particulièrement, la Conférence recommande l'étude de la question de l'ordination des femmes par une commission interorthodoxe, ceci afin de mettre en avant l'enseignement orthodoxe à ce sujet dans tous les dialogues avec des

III^e CONFERENCE PANORTHODOXE PRECONCILIAIRE
Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986

EGLISE ORTHODOXE ET MOUVEMENT OECUMENIQUE

1. L'Eglise orthodoxe, dans sa conviction intime et dans sa conscience ecclésiale d'être la détentrice et le témoin de la foi et de la tradition de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique, croit fermement qu'elle occupe une place centrale dans le monde d'aujourd'hui pour ce qui touche au progrès de l'unité des chrétiens.

2. L'Eglise orthodoxe constate qu'au cours de l'histoire, pour des raisons variées et de diverses manières, on a vu apparaître des déviations nombreuses et importantes par rapport à la tradition de l'Eglise indivise. C'est ainsi que se sont manifestées dans le monde chrétien des conceptions divergentes au sujet de l'unité et de l'essence même de l'Eglise.

L'Eglise orthodoxe assoit l'unité de l'Eglise sur le fait qu'elle a été fondée par notre Seigneur Jésus-Christ, ainsi que sur la communion dans la Sainte Trinité et dans les sacrements. Cette unité s'exprime à travers la succession apostolique et la tradition patristique et a été vécue jusqu'à ce jour en son sein. L'Eglise orthodoxe a la mission et le devoir de transmettre toute la vérité, contenue dans la sainte Ecriture et la sainte Tradition, et qui donne à l'Eglise son caractère universel.

La responsabilité de l'Eglise orthodoxe ainsi que sa mission oecuménique quant à l'unité de l'Eglise ont été exprimées par les Conciles oecuméniques. Ceux-ci ont souligné tout particulièrement le lien indissoluble qui existe entre la vraie foi et la communion eucharistique. L'Eglise orthodoxe a toujours cherché à entraîner à sa suite les différentes Eglises et Confessions chrétiennes vers la recherche en commun de l'unité perdue des chrétiens, ceci afin que tous aboutissent à l'unité de la foi.

3. L'Eglise orthodoxe, qui prie sans cesse "*pour l'union de tous*", a pris part au Mouvement oecuménique dès sa naissance et a contribué à sa formation et à son développement ultérieur. D'ailleurs, de par l'esprit oecuménique qui la distingue, l'Eglise orthodoxe a toujours combattu, au cours de l'histoire, pour le rétablissement de l'unité chrétienne. Ainsi donc, la participation orthodoxe au Mouvement oecuménique ne va aucunement à l'encontre de la nature et de l'histoire de l'Eglise orthodoxe. Elle constitue l'expression conséquente de la foi apostolique, ceci dans des conditions historiques nouvelles et face à de nouvelles exigences existentielles.

4. C'est dans cet esprit que toutes les saintes Eglises orthodoxes locales participent activement aujourd'hui à différents organes - nationaux, régionaux ou internationaux - du Mouvement oecuménique, et prennent part à différents dialogues, bilatéraux et multilatéraux, ceci malgré les difficultés et les crises qui peuvent surgir occasionnellement dans le cheminement normal de ce même Mouvement. Cette activité oecuménique pluridimensionnelle a sa source dans le sentiment d'une responsabilité et dans la conviction que la coexistence, la compréhension réciproque, la collaboration et les efforts communs vers une unité chrétienne sont essentiels, "pour ne pas créer d'obstacle à l'Évangile du Christ" (I Cor 9,12).

5. Un des principaux organes du Mouvement oecuménique contemporain est le Conseil oecuménique des Eglises (C.O.E.). Malgré le fait qu'il ne regroupe pas en son sein toutes les Eglises et Confessions chrétiennes, et que d'autres organismes oecuméniques remplissent aussi une mission fondamentale dans le progrès du Mouvement oecuménique pris de manière plus large, le C.O.E. représente à l'heure actuelle un organe oecuménique structuré. Certaines Eglises orthodoxes ont été membres fondateurs de ce Conseil; et par la suite, toutes les Eglises orthodoxes locales en sont devenues membres. Comme on l'a déjà signalé à l'échelon panorthodoxe (IV^e Conférence panorthodoxe, 1968), l'Eglise orthodoxe constitue un membre à part entière et à part égale du Conseil oecuménique des Eglises, et met en oeuvre tous les moyens dont elle dispose pour contribuer au progrès et à la bonne marche de l'ensemble des travaux du C.O.E.

6. Cependant l'Eglise orthodoxe, fidèle à son ecclésiologie, à l'identité de sa structure interne et à l'enseignement de l'Eglise indivise, tout en participant au C.O.E., refuse absolument l'idée de l' "égalité des confessions" et ne peut concevoir l'unité de l'Eglise comme un rajustement interconfessionnel. Dans cet esprit, l'unité recherchée dans le C.O.E. ne peut être simplement le produit d'accords théologiques. Dieu appelle tout chrétien à l'unité de la foi, telle qu'elle est vécue dans le mystère et la tradition au sein de l'Eglise orthodoxe.

7. Les Eglises orthodoxes membres du C.O.E. reconnaissent l'article-base de sa Constitution, son but et ses aspirations. Elles sont intimement convaincues que les présupposés ecclésiologiques contenus dans la Déclaration de Toronto (1950), intitulée "L'Eglise, les Eglises et le Conseil oecuménique des Eglises", sont d'une importance capitale pour la participation orthodoxe audit Conseil. Il va de soi, dès lors, que le C.O.E. n'a rien d'une "super-Eglise" et ne doit en aucun cas le devenir. "Le but poursuivi par le Conseil oecuménique des Eglises n'est pas de négocier l'union des Eglises, ce qui ne peut être le fait que des Eglises elles-mêmes, sur leur propre initiative; il s'agit plutôt de créer un contact vivant entre les Eglises et de stimuler l'étude et la discussion des problèmes touchant à l'unité chrétienne" (Déclaration de Toronto, § 2).

8. Les études théologiques et les autres activités inscrites aux programmes du C.O.E. sont des moyens de rapprochement des Eglises. Mention soit faite, en particulier, de la Commission "Foi et Constitution", qui poursuit l'oeuvre du "Mouvement universel pour la Foi et la Constitution". Signalons que le texte "Baptême, Eucharistie, Ministère", élaboré par ladite Commission avec la participation de théologiens orthodoxes, ne reflète pas la foi de l'Eglise orthodoxe sur de nombreux points d'importance capitale. Il constitue malgré tout un pas important dans l'histoire du Mouvement oecuménique.

9. Le C.O.E., cependant, en tant qu'instrument au service des Eglises-membres, ne s'occupe pas seulement du dialogue multilatéral mené dans le cadre de la Commission "Foi et Constitution". Le large éventail de ses activités, que ce soit dans les domaines de l'évangélisation, de la diaconie, de la santé, de la formation théologique, du dialogue interreligieux, de la lutte contre le racisme, du progrès des idéaux de paix et de justice, recouvre des besoins propres aux Eglises et au monde actuel, et donne l'occasion d'un témoignage et d'une action communs. L'Eglise orthodoxe apprécie cette activité pluridimensionnelle du C.O.E., et collabore activement, du mieux qu'elle le peut, dans les domaines dont il a été question.

10. La VIe Assemblée générale du C.O.E. à Vancouver a vu s'ouvrir des perspectives nouvelles pour une participation plus importante des Orthodoxes au sein du C.O.E. L'équilibre que l'Assemblée de Vancouver a tenté d'instaurer entre les tâches théologiques et sociales du Conseil ouvre des horizons nouveaux pour la pénétration de la pensée théologique orthodoxe dans la vie et les activités du C.O.E.

11. Il est un fait cependant que le témoignage fondamental de l'Orthodoxie et son apport théologique spécifique perdront de leur force si on n'offre pas aux Eglises orthodoxes les conditions nécessaires leur permettant d'agir à égalité avec les autres membres du C.O.E., sur la base de leur propre identité ecclésiologique et selon leur propre mode de pensée; et ceci n'est pas toujours le cas, vu la structure et les principes de procédure qui régissent le fonctionnement du C.O.E.

Cela vaut également pour la participation et la collaboration des Eglises orthodoxes locales à d'autres organisations interchrétiennes comme la Conférence des Eglises européennes (K.E.K.) ou tout autre Conseil local ou régional auquel l'Eglise orthodoxe est appelée à collaborer et apporter son témoignage.

Concernant ce qui précède, notre inquiétude s'exprime ici de voir le C.O.E. s'élargir sans cesse en acceptant comme nouveaux membres différentes communautés chrétiennes. A long terme, cette évolution ne pourra qu'amoindrir la présence orthodoxe dans les différents corps administratifs et consultatifs du C.O.E., et ceci au détriment d'un

dialogue oecuménique sain mené dans le Conseil. C'est pourquoi il faut élaborer de nouvelles dispositions nécessaires pour permettre à l'Eglise orthodoxe de donner le témoignage et la contribution théologique que le C.O.E. attend d'elle, selon l'accord déjà intervenu entre le C.O.E. et les Eglises orthodoxes membres (*Desiderata de Sofia*).

12. L'Eglise orthodoxe est consciente du fait que le Mouvement oecuménique prend des formes nouvelles, ceci pour répondre à des situations nouvelles et faire face aux défis nouveaux du monde actuel. Sur cette voie, il est indispensable que l'Eglise orthodoxe donne son apport créatif et son témoignage sur la base de la tradition apostolique et de sa foi. Nous prions pour que toutes les Eglises orthodoxes oeuvrent en commun afin que le jour soit proche où le Seigneur comblera l'espoir des Eglises: "*Un seul troupeau, un seul berger*" (Jn 10,16).

Points nécessitant une action immédiate

1. La nécessité de trouver au sein du Conseil oecuménique des Eglises, de la Conférence des Eglises européennes et des autres Organisations interchrétiennes les conditions nécessaires pour permettre aux Eglises orthodoxes d'agir à égalité avec les autres membres des Organisations susmentionnées, sur la base de leur propre identité ecclésiologique et selon leur propre mode de pensée; ce qui souvent n'est pas le cas, vu la structure et les principes de procédure qui régissent le fonctionnement des Organisations interecclésiales précitées.

Il faut en outre que soient élaborées, tant au sein du C.O.E. que des autres Organisations, de nouvelles dispositions nécessaires pour que l'Eglise orthodoxe puisse donner le témoignage et la contribution théologique qu'attendent d'elle ses partenaires du Mouvement oecuménique.

En ce qui concerne particulièrement les relations de l'Eglise orthodoxe avec le C.O.E., il faut que soient appliqués également les autres points figurant dans les *desiderata* de Sofia et dont on ne s'est pas encore soucié.

2. L'Eglise orthodoxe, dans sa participation au dialogue théologique multilatéral mené dans le cadre de la Commission "Foi et Constitution", doit trouver les moyens de coordonner ses efforts, notamment en ce qui concerne les critères ecclésiologiques de sa participation à ce dialogue multilatéral.

III^e CONFERENCE PANORTHODOXE PRECONCILIAIRE
Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986

LA CONTRIBUTION DE L'EGLISE ORTHODOXE A LA REALISATION
DE LA PAIX, DE LA JUSTICE, DE LA LIBERTE, DE LA FRATERNITE
ET DE L'AMOUR ENTRE LES PEUPLES, ET A LA SUPPRESSION
DES DISCRIMINATIONS RACIALES ET AUTRES

L'Eglise orthodoxe, ayant conscience des problèmes brûlants qui préoccupent aujourd'hui l'humanité tout entière, a inscrit dès le début à l'ordre du jour du saint et grand Concile le thème: "Contribution des Eglises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales". Il va de soi que cette préoccupation n'est pas seulement celle de l'Eglise orthodoxe. La question de la paix concerne tous les chrétiens, toutes les religions et, sous diverses formes et variantes, rejoint les préoccupations de l'humanité tout entière.

Quelle sera alors la base commune sur laquelle les Orthodoxes vivant dans divers contextes réaliseront les idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples? Quelle est, plus particulièrement, la position de l'Eglise orthodoxe touchant ces idéaux, et quelles actions précises pourra-t-elle entreprendre afin de contribuer pour ce qui la concerne à leur réalisation? Sur ce point, la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire, après avoir étudié la question à fond et par étapes, exprimant sa satisfaction face à ce qui est accompli, mais pleinement consciente aussi des manquements humains qui ont été ou sont signalés en ce domaine, soumet au saint et grand Concile le texte qui suit.

A. La valeur de la personne humaine,
fondement de la paix.

1. Il faut souligner, tout d'abord, que la notion biblique de paix ne coïncide pas avec la conception neutre et négative qui l'identifierait tout simplement à une absence de guerre. La notion de paix s'identifie à la restauration des choses dans leur intégralité originelle d'avant la chute, lorsque l'homme vivait et respirait encore sous le souffle vivifiant de sa création à l'image et à la ressemblance de Dieu. En d'autres termes, ceci signifie le rétablissement des relations et la paix entre Dieu et les hommes.

2. Au cours de son histoire, l'Orthodoxie a servi, en effet, avec conséquence, continuité et zèle, la dignité de la personne humaine, dont le fond ontologique a acquis, dans

le cadre de l'anthropologie chrétienne, le statut d'une valeur absolue et universelle. L'homme, en tant que couronnement et récapitulation de la création divine et en tant que création à l'image et à la ressemblance de son Créateur, a constitué pour l'Eglise orthodoxe la plénitude de sa mission dans le monde et dans l'histoire du salut. Rétablir l'homme dans sa dignité et sa beauté originelles "à l'image et à la ressemblance" de son Créateur est considéré par l'Eglise orthodoxe comme l'essence même de sa mission. Même les disputes intestines, purement théologiques, qui ont abouti à la formulation de l'enseignement trinitaire, christologique et ecclésiologique du christianisme, avaient, en dernière analyse, pour but de préserver l'authenticité et la plénitude de l'enseignement chrétien sur l'homme et son salut.

3. Tous les Pères de l'Eglise orthodoxe qui se sont penchés sur le mystère de l'économie divine ont pris comme source d'inspiration cette sainteté et divinité de la personne humaine. Saint Grégoire le Théologien souligne dans ce contexte que le Créateur "a placé l'homme sur terre, tel un second monde, macrocosme dans le microcosme, tel un autre ange, un être double créé pour l'adorer, un surveillant de la création visible, un initié du monde intelligible, un être régnant sur les êtres de la terre... un être vivant dans ce monde et aspirant à un autre, l'achèvement du mystère, s'approchant de Dieu par la théosis" (Gr. Naz., or. 45,7. PG 36,632). La création trouve son fondement et son aboutissement dans l'incarnation du Logos de Dieu et la divinisation de l'homme. "Le Christ, en renouvelant l'homme ancien" (Hipp., haer., 10,34. PG 16,3454), "divinisait, ce faisant, l'homme entier, ce qui constituait le début de l'accomplissement de notre espérance" (Eus., d.e. 4,14. PG 22,289). Car, de même que dans l'ancien Adam tout le genre humain était déjà contenu, de même, dans le nouvel Adam, tout le genre humain est résumé. Saint Grégoire le Théologien fait remarquer à ce propos que "chez nous il y a une seule humanité, le genre humain tout entier" (Gr. Naz., or. 31,15. PG 36,149). Cet enseignement du christianisme concernant la sacralité du genre humain est la source inépuisable de tout effort chrétien pour sauvegarder la valeur et la dignité de la personne humaine.

4. Sur cette base, il est indispensable de promouvoir dans toutes les directions la collaboration interchrétienne pour la sauvegarde de la valeur de la personne humaine, et bien sûr également du bien qu'est la paix, de manière à ce que les efforts pacifiques de tous les chrétiens sans exception acquièrent plus de poids et de force.

5. La reconnaissance commune de la valeur éminente de la personne humaine peut servir de pré-supposé à une collaboration plus large en ce domaine. A cet égard, l'expérience acquise par les Eglises orthodoxes peut être également mise à profit. Tout ceci constitue la vocation de chaque homme à oeuvrer de manière pacifique et créative. Les Eglises orthodoxes locales, en étroite collaboration avec les fidèles - aimant la paix - des autres religions du

monde, considèrent qu'il est de leur devoir d'oeuvrer pour la paix sur terre et pour l'établissement de relations fraternelles entre les peuples. Les Eglises orthodoxes sont appelées à contribuer à la concertation et à la collaboration interreligieuses et, par ce biais, à la suppression du fanatisme de toutes parts; par là elles oeuvreront en faveur de la réconciliation des peuples et du triomphe des biens que constituent la liberté et la paix dans le monde, au service de l'homme contemporain, indépendamment des races et des religions. Il va de soi que cette collaboration exclut tout syncrétisme ainsi que toute tentative d'une religion de s'imposer aux autres.

6. Nous sommes persuadés que, associés à l'oeuvre de Dieu, nous pouvons progresser dans ce ministère en commun avec tous les hommes de bonne volonté qui se vouent à la recherche de la paix véritable pour le bien de la communauté humaine, au niveau local, national et international. Ce ministère est un commandement de Dieu. (Mt 5,9).

B. La valeur de la liberté humaine

1. Le don divin de la liberté, par lequel l'homme prend conscience de lui-même et devient capable de choisir entre le bien et le mal (Gn 2,16-17), est l'accomplissement de la personne humaine, comprise aussi bien en tant que porteuse individuellement de l'image d'un Dieu personnel qu'en tant que communion des personnes reflétant, par l'unité du genre humain, la vie en la Sainte Trinité et la communion des Trois Personnes. La liberté est donc pour l'homme un don divin qui le rend capable de progresser indéfiniment vers la perfection spirituelle, mais qui, en même temps, implique le danger de la désobéissance, le risque de l'indépendance par rapport à Dieu et, par conséquent, de la chute. D'où le rôle terrifiant que jouent dans les questions de paix et de liberté le Mal dans l'homme et dans le monde. Les conséquences de ce mal sont les imperfections et les manquements qui sont l'apanage de notre temps: la sécularisation, la violence, le relâchement des moeurs, les phénomènes négatifs dans une partie de la jeunesse actuelle, le racisme, les armements, les guerres. Autant de facteurs qui causent les maux de la société: l'oppression des masses, les inégalités sociales, la limitation des droits de l'homme dans le domaine de la liberté de conscience et tout particulièrement de la liberté religieuse - liberté qui, dans certains cas bien connus, est opprimée à un tel point que toute manifestation religieuse est réduite à néant - la misère économique, l'injustice dans la répartition des biens de consommation ou même leur pénurie complète, le déperissement naturel, la famine de millions d'hommes sous-alimentés, les déportations, le problème aigu des réfugiés, les migrations massives, la destruction de l'environnement, les problèmes des sociétés en voie de développement dans un monde inégalement industrialisé et de plus en plus dominé par la technologie, les espoirs mis en la futurologie - tout cela entretient l'angoisse infinie dans laquelle se débat l'humanité de nos jours. Une humanité, cependant, qui, précisément au milieu

de ses divisions, prend mieux conscience du fait qu'elle renferme la semence de l'unité ontologique de la race humaine - race liée à son Créateur par le premier Adam, et qui, en même temps, est maintenue en unité avec Dieu le Père par l'intervention du second Adam.

2. Face à cette situation, qui a conduit à l'affaiblissement du concept de personne humaine, le devoir de l'Eglise orthodoxe consiste aujourd'hui à faire valoir, à travers sa prédication, sa théologie, son culte et son activité pastorale, l'homme en tant que personne-sujet; elle évitera ainsi de poser le problème de l'homme dans les termes du rationalisme. L'Eglise orthodoxe est appelée à faire face à ce devoir avec succès, étant donné que le noyau de son anthropologie est justement cette liberté dont le Créateur a doté l'être humain; une liberté qui est sauvegardée dans la mesure où celui-ci choisit d'être libre, non pas indépendamment de son Créateur, mais par une libre soumission à Lui et au plan qu'Il a conçu à son égard.

C. La mission de l'Orthodoxie dans le monde contemporain

1. L'Orthodoxie peut et doit contribuer à rétablir la relation organique entre le dialogue international contemporain et les idéaux chrétiens par excellence de paix, de liberté, de fraternité, d'amour et de justice sociale entre les peuples. L'Orthodoxie se doit de proclamer la foi chrétienne en ce qui concerne l'homme et le monde, mission qu'elle a accomplie tout au long de son cheminement historique afin de réussir le renouvellement de l'identité spirituelle et culturelle du monde. La foi chrétienne, selon laquelle le genre humain et toute la création viennent de Dieu - en relation permanente avec la sacralité, l'indépendance et la valeur intrinsèque de la personne humaine - se trouve, bien que latente, à la base du dialogue contemporain en faveur de la paix, de la justice sociale et des droits de l'homme. L'idée de l'universalité de ces idéaux, qui constitue le fond du dialogue international contemporain, serait inconcevable sans le support de l'enseignement chrétien sur l'unité ontologique du genre humain.

2. La réduction de l'unité du genre humain au premier couple de la création divine constitue la source précise pour les biens que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la justice sociale. L'enseignement chrétien de la "récapitulation de tout" en Christ (Ep 1,10) a rétabli la sacralité et la grandeur éminente de la personne humaine, abolissant ainsi les causes profondes de l'éclatement, de l'aliénation, des discriminations raciales et de la haine. L'intégration en Christ de tout le genre humain et du monde a abouti à leur réunification organique en un seul corps, et c'est bien pour cela qu'il est écrit: "Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus" (Ga 3,28). En outre, nous croyons que cette unité n'a rien de statique ni de monolithique; elle a, au contraire, un grand dynamisme et une grande diversité, car

elle prend sa source dans la communion des personnes, à l'exemple de l'unité des Trois Personnes de la Sainte Trinité.

D. La paix et la justice

1. L'humanité fait des efforts pour que la haine, la méfiance, qui empoisonnent l'atmosphère internationale, cèdent le pas à l'amitié et la compréhension mutuelles, pour que la course aux armements cède le pas au désarmement complet, pour que la guerre, en tant que moyen de résoudre les problèmes internationaux, soit une fois pour toutes écartée de la vie des hommes.

2. En accord avec ce qui a été dit plus haut, l'Eglise orthodoxe lutte pour la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, d'égalité, de fraternité, de justice sociale et d'amour entre les peuples. La révélation même en Christ est caractérisée comme "*évangile de paix*" (Ep 6,15), car le Christ "*en instaurant la paix par le sang de sa Croix*" (Col 1,20), "*est venu proclamer la paix, paix pour vous qui étiez loin, paix pour ceux qui étaient proches*" (Ep 2,17). Il est devenu "*notre paix*" (Ep 2,14). Cette paix "*qui surpasse toute intelligence*" (Ph 4,7), comme le Christ lui-même l'a dit à ses apôtres lors de la sainte Cène, est plus large et plus essentielle que celle promise par le monde: "*Je vous laisse la paix, c'est ma paix que je vous donne; je ne vous la donne pas comme le monde la donne*" (Jn 14,27). Cela car la paix du Christ est le fruit mûr de la récapitulation de toutes choses en Lui; de la sacralité et de la grandeur de la personne humaine, en tant qu'image de Dieu; de la manifestation de l'unité organique du genre humain et du monde en Christ; de l'universalité dans le corps du Christ des idéaux de paix, de liberté, d'égalité et de justice sociale; et enfin de la fécondité de l'amour chrétien entre les hommes et les peuples. La véritable paix est le fruit du triomphe sur terre de tous ces idéaux chrétiens. C'est la paix qui vient d'en haut que l'Eglise orthodoxe appelle toujours de ses vœux dans ses prières quotidiennes, en la demandant à Dieu qui peut tout et qui exauce les prières de ceux qui viennent à Lui avec foi.

3. Ce qui précède montre clairement pourquoi l'Eglise, en tant que "*corps du Christ*" (I Co 12,27), a été définie comme "*vision de la paix*" du monde (Or., or. 9,2; PG 13,349), c'est-à-dire comme paix réelle et universelle, telle que le Christ l'a annoncée. "*C'est nous* (l'Eglise), *proclame Clément d'Alexandrie, qui constituons la race pacifique*" (paed. 2,2; PG 8,428), car nous sommes les "*soldats pacifiques*" du Christ (prot., 11; PG 8,236). La paix est synonyme de justice, affirme-t-il ailleurs (str., 4,25; PG 8,1369-72). Et saint Basile d'ajouter: "*Je ne peux me convaincre que je suis digne d'être appelé serviteur de Jésus-Christ si je ne suis pas à même d'aimer les autres et de vivre en paix avec tout le monde - au moins en ce qui dépend de moi*" (ep. 203,2; PG 32,737). Cela est tellement naturel pour le chrétien qu'on pourrait affirmer qu'"*il n'y a rien d'aussi spécifiquement chrétien que d'oeuvrer en*

faveur de la paix" (ep. 114; PG 32,528). La paix du Christ est la force mystique qui prend sa source dans la réconciliation de l'homme avec son Père céleste, "grâce à la providence de Jésus qui opère tout en tous, crée une paix indicible prédestinée depuis le début des siècles, nous réconcilie avec lui-même et, à travers lui-même, avec le Père" (Dion. Ar., d.n. 11,2,4; PG 3,953).

4. Nous devons souligner en même temps que le don spirituel de paix dépend aussi de la collaboration humaine. Le Saint-Esprit accorde les dons spirituels quand il y a une élévation du coeur humain vers Dieu, lorsque l'homme cherche dans le repentir la justice de Dieu. Le don divin de la paix se réalise là où les chrétiens font des efforts en faveur de la foi, de l'amour et de l'espérance en Jésus-Christ notre Seigneur (cf. I Th 1,3).

5. En parlant de la paix du Christ en tant que véritable paix, nous entendons la paix obtenue dans l'Eglise. Le péché est une maladie spirituelle dont les symptômes visibles sont les agitations, les discordes et les guerres avec leurs conséquences tragiques. L'Eglise essaie de guérir non seulement les symptômes visibles de cette maladie, mais aussi le péché qui est leur cause.

6. En même temps, l'Eglise orthodoxe pense qu'il est de son devoir d'encourager tout ce qui est mis réellement au service de la paix (cf. Rm 14,19) et qui ouvre la voie vers la justice, la fraternité, la véritable liberté et l'amour mutuel de tous les enfants de l'unique Père céleste, ainsi que de tous les peuples qui constituent l'unique famille humaine. Elle compatit avec tous les chrétiens qui, dans différentes parties du monde, sont privés du bien de la paix et subissent des persécutions à cause de leur foi chrétienne.

E. La paix, comme conjuration de la guerre.

1. L'Orthodoxie condamne la guerre de manière générale, car elle la considère comme une conséquence du mal et du péché dans le monde; elle a permis par condescendance des guerres faites pour rétablir la justice et la liberté bafouées.

2. C'est pour cette raison qu'elle n'a aucun scrupule à proclamer qu'elle est contre toute espèce d'armements - conventionnels, nucléaires et spatiaux - d'où qu'ils viennent, car la guerre, notamment la guerre nucléaire, a comme conséquence de détruire la création, de supprimer la vie de la face de la terre. L'Orthodoxie doit le faire d'autant plus aujourd'hui que nous connaissons mieux la force destructrice des armes nucléaires. En effet, les conséquences d'une éventuelle guerre nucléaire seraient terrifiantes, non seulement parce qu'elle causerait la mort d'un nombre incalculable d'êtres humains, mais en plus parce que la vie des survivants deviendrait insupportable. Des maladies incurables apparaîtraient, des mutations génétiques seraient provoquées, néfastes aux générations futures, si, toutefois, la vie continuait à exister sur la terre. Selon

les avis de scientifiques spécialistes en la matière, une autre conséquence effroyable de la guerre nucléaire serait l'hiver dit nucléaire; les perturbations climatiques sur notre planète seraient telles qu'elles entraîneraient la disparition de la vie. Il en résulte que la guerre nucléaire est inacceptable à tous les points de vue, aussi bien naturels qu'éthiques. C'est un crime contre l'humanité et un péché mortel pour Dieu, car elle détruit son oeuvre. Les Eglises orthodoxes, les autres chrétiens et l'humanité tout entière ont donc le devoir de prévenir ce danger. Parallèlement, nous sommes certains que la recherche et l'exploitation de l'espace à des fins pacifiques et constructives ne vont pas à l'encontre de la volonté de Dieu.

3. Nous observons que le danger naissant, de nos jours, d'une catastrophe nucléaire et le sentiment d'impuissance face à ce danger suscitent chez certains chrétiens l'idée que cette menace universelle est un signe de la seconde parousie de notre Seigneur. Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même - bien que nous prédisant les signes précurseurs du dernier jour - nous préserve cependant du scandale de telles pensées sur la fin du monde en disant: *"Mais ce jour ou cette heure, nul ne les connaît"* (Mc 13,32). Nos efforts pour détourner la guerre et faire triompher la paix n'enlèvent rien à la foi des chrétiens selon laquelle l'univers entier et l'homme se trouvent entre les mains de Dieu qui a créé le monde avec sagesse, qui pourvoit à tout et le gouverne. Dieu conduit l'histoire d'une main ferme vers le futur, et les chrétiens vivent déjà au sein de l'Eglise la réalité eschatologique du royaume de Dieu, espérant une nouvelle terre et de nouveaux cieux. C'est pourquoi, bien que s'inquiétant de l'étendue du mal dans le monde et luttant pour le circonscrire, ils ne tombent pas dans le désespoir, parce qu'ils voient tout sous l'angle de l'éternité, en attendant la résurrection des morts et la vie dans les siècles à venir.

F. Discriminations raciales et autres

1. Le Seigneur, Roi de paix (cf. He 7,2-3), désapprouve la violence et l'injustice (cf. Ps 10,5), condamne le comportement inhumain envers son prochain (cf. Mc 25,41-46 et Jc 2,15-16). Dans Son royaume, qui commence ici-bas et a un caractère éminemment spirituel, il n'y a aucune place ni pour les haines entre les nations, ni pour l'inimitié et l'intolérance d'aucune sorte (cf. Es 11,6 et Rm 12,10).

2. Une mention spéciale devrait être faite, dans ce contexte, de la position orthodoxe relative aux discriminations raciales. Cette position est tout à fait claire: l'Eglise orthodoxe croit que Dieu *"à partir d'un seul homme a créé tous les peuples pour habiter toute la surface de la terre"* (Ac 17,26) et que, en Christ, *"il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car tous vous ne faites qu'un"* (Ga 3,28). Conformément à sa foi, l'Eglise orthodoxe refuse les discriminations raciales sous toutes leurs formes puisqu'elles présupposent une considération inégale des races humaines et une échelle des droits. Cependant, tout en déclarant urgente la nécessité d'abolir

totalément les discriminations raciales, ainsi que d'offrir des possibilités de développement intégral à tous les habitants de la terre, elle ne se limite pas à soutenir uniquement l'abolition des discriminations fondées sur la couleur de la peau et localisées uniquement dans certaines régions de notre planète, mais elle étend également son soutien au combat contre toutes les discriminations au détriment de différentes minorités.

3. Une minorité, qu'elle soit religieuse, linguistique ou ethnique, doit être respectée pour ce qu'elle est. La liberté de l'homme est liée à la liberté de la communauté à laquelle il appartient. Toute communauté doit évoluer et se développer selon ses caractéristiques propres. A cet égard le pluralisme devrait régler la vie de tous les pays. L'unité d'une nation, d'un pays ou d'un Etat devrait être comprise comme le droit à la différence des communautés humaines.

4. L'Orthodoxie condamne sans appel le système inhumain des discriminations raciales et l'affirmation sacrilège selon laquelle ce système serait en accord avec les idéaux chrétiens. A la question "qui est mon prochain?", le Christ a répondu avec la parabole du bon Samaritain. Il nous a ainsi enseigné d'abolir toute barrière d'inimitié et de préjugé. L'Orthodoxie confesse que chaque être humain - indépendamment de sa couleur, de sa religion, de sa race, de sa nationalité et de sa langue - est porteur de l'image de Dieu, qu'il est notre frère ou notre soeur, membre à part égale de la famille humaine.

G. Fraternité et solidarité entre les peuples

1. Cette dernière constatation peut nous amener tout naturellement à mieux saisir la contribution spécifique de l'Orthodoxie à la solidarité entre les peuples et à l'encouragement de leur fraternité. En effet, les Eglises orthodoxes ont la possibilité de contribuer, aussi bien par l'éducation de leurs fidèles et, plus généralement, du peuple tout entier qu'à travers l'ensemble de leurs activités spirituelles, à une amélioration du climat général et de l'état d'esprit. Il s'agit, dans ce cas, de diverses possibilités spirituelles, différentes de celles des Organisations internationales ou des Etats. Ces possibilités découlent de la nature de l'Eglise, peuvent avoir des résultats plus substantiels et permanents dans le domaine de la paix et de la fraternité, et doivent donc être développées au maximum. Un large horizon s'ouvre ici devant les Eglises orthodoxes; elles peuvent proposer au monde divisé l'élément essentiel de leur enseignement ecclésiologique et social: l'idéal de la communion liturgique et notamment eucharistique.

2. C'est sous cet angle que nous devons comprendre l'énorme responsabilité de l'Eglise dans le domaine de la lutte contre la faim et l'indigence extrême qui s'abattent de nos jours, de manière inacceptable, sur de grandes masses d'hommes et même sur des peuples entiers, notamment dans le

Tiers-Monde. Un phénomène si terrifiant à notre époque - où les pays économiquement développés vivent sous un régime d'opulence et de gaspillage tout en se livrant à une course stérile aux armements - révèle une crise d'identité profonde du monde actuel. Cela pour deux raisons principales:

- a) parce que la faim ne menace pas uniquement le don divin de la vie de peuples entiers du monde en voie de développement, mais anéantit la grandeur et la sacralité de la personne humaine;
- b) parce que les pays économiquement développés, par la gestion et la distribution souvent criminelles des biens matériels, insultent non seulement l'image de Dieu dans chaque personne humaine, mais aussi Dieu lui-même qui s'est identifié à l'homme qui a faim et qui est pauvre, en disant: *"Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait"* (Mt 25,40).

3. Devant cette donnée terrifiante de notre époque qu'est l'état de famine dans lequel vivent des peuples entiers, la passivité ou l'indifférence de chaque chrétien et de l'Eglise dans son ensemble équivaldrait à une trahison envers le Christ et à une absence de foi active; car si le souci de notre propre nourriture est souvent un problème matériel, le souci de la nourriture de notre prochain est également une question d'ordre spirituel (Jc 2,14-18). Les Eglises orthodoxes ont, par conséquent, le devoir suprême de proclamer leur solidarité avec leurs frères pauvres et d'organiser immédiatement et de manière efficace leur aide à ceux-ci. A cet égard, les Eglises orthodoxes locales ont déjà acquis de l'expérience de par leurs actions et initiatives entreprises à ce jour. Par là, en effet, s'ouvre la voie vers leur collaboration dans ce domaine non seulement entre elles, mais aussi avec les autres Eglises et Confessions chrétiennes, avec le Conseil oecuménique des Eglises, ainsi qu'avec les Organisations internationales qui se sont vouées au service de la lutte contre ce terrible fléau. Le désarmement non seulement neutraliserait le danger d'une destruction nucléaire, mais permettrait en plus de consacrer les sommes importantes ainsi économisées à venir en aide à ceux qui souffrent de famine et d'indigence.

4. Ne nous y trompons pas: la faim qui frappe aujourd'hui de plein fouet la communauté humaine et l'abîme d'inégalité qui s'y est creusé condamnent notre époque aussi bien à ses propres yeux qu'aux yeux du Dieu juste. Car Sa volonté aujourd'hui, qui n'est rien d'autre que le salut de l'homme concret, ici et maintenant, nous oblige à servir l'homme et à faire face à ses problèmes concrets. Séparée de la mission diaconale, la foi en Christ n'a pas de sens. Etre chrétien signifie imiter le Christ et être prêt à le servir dans la personne du faible, de l'affamé, de l'opprimé et, en général, de toute personne qui a besoin d'aide. Tout autre effort de voir le Christ en tant que présence réelle, sans

rapport avec celui qui a besoin d'aide, n'est que théorie vidée de son contenu.

H. La mission prophétique de l'Orthodoxie: un témoignage d'amour dans la diaconie.

1. Dans le cadre du monde actuel, la contribution de l'Eglise orthodoxe à la paix, la liberté, la justice et la fraternité entre les peuples devra être avant tout un témoignage d'amour. Et ce témoignage doit être donné en tout temps, en ayant recours aux moyens les plus efficaces dans les conditions spécifiques à chaque Eglise. Témoignage d'amour signifie que les Eglises orthodoxes peuvent intervenir dans les situations qui sont jugées contraires à l'Evangile et à leur tradition. C'est ici que l'on voit émerger la nécessité de la mission prophétique de l'Orthodoxie, son devoir de témoigner "*de l'espoir qui est en nous*" dans chaque cas qui a trait au progrès de la paix, de la liberté, de la justice et de la fraternité, ainsi qu'au respect de la personne humaine en tant qu'image de Dieu. Il va de soi qu'en exerçant cette mission prophétique, les Eglises orthodoxes ont le devoir de préserver la paix spirituelle des peuples qu'elles sont chargées de conduire sur la voie de l'Evangile. Nous croyons que pour ce faire, c'est l'amour qui galvanisera la volonté des Eglises orthodoxes, afin qu'elles puissent, en collaboration avec leurs frères des autres Eglises et Confessions chrétiennes et avec tous les hommes, donner aujourd'hui leur témoignage - témoignage de foi et d'espoir - dans un monde qui, peut-être plus que jamais, en a besoin.

2. Nous chrétiens orthodoxes, du fait même que nous avons eu accès au sens du salut, avons le devoir de lutter pour alléger la maladie, le malheur, l'angoisse; parce que nous avons eu accès à l'expérience de la paix, nous ne pouvons pas rester indifférents face à son absence dans la société actuelle; parce que nous avons été les bénéficiaires de la justice de Dieu, nous luttons pour une justice plus complète dans le monde et pour la disparition de toute oppression; parce que nous faisons l'expérience chaque jour de la clémence divine, nous luttons contre tout fanatisme et toute intolérance entre les hommes et les peuples; parce que nous proclamons continuellement l'incarnation de Dieu et la divinisation de l'homme, nous défendons les droits de l'homme pour tous les hommes et tous les peuples; parce que nous vivons le don divin de la liberté grâce à l'oeuvre rédemptrice du Christ, nous pouvons annoncer de manière plus complète sa valeur universelle pour tout homme et tout peuple; parce que, nourris du Corps et du Sang du Seigneur dans la sainte Eucharistie, nous vivons le besoin de partager les dons de Dieu avec nos frères, nous comprenons mieux la faim et la privation et nous luttons pour leur abolition; parce que nous attendons une terre et des cieux nouveaux, où régnera la justice absolue, nous combattons *hic et nunc* pour la renaissance et le renouveau de l'homme et de la société.

III^e CONFERENCE PANORTHODOXE PRECONCILIAIRE
Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986

REGLEMENT
DES CONFERENCES PANORTHODOXES PRECONCILIAIRES

Article 1. Les Conférences panorthodoxes préconciliaires sont des réunions extraordinaires des Eglises orthodoxes. Selon la pratique panorthodoxe y participent les représentants canoniquement nommés par les Eglises orthodoxes locales autocéphales et autonomes, dans le but d'assurer collégialement la préparation du saint et grand Concile.

Convocation

Article 2. Les Conférences panorthodoxes préconciliaires sont convoquées par le Patriarche oecuménique, après accord des Chefs des Eglises orthodoxes locales, au moyen de lettres patriarcales adressées à toutes les Eglises orthodoxes locales autocéphales et autonomes.

Article 3. Les lettres patriarcales annoncent que la procédure décidée à l'échelon panorthodoxe a été achevée par les soins du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile. Cette procédure concerne l'étude des thèmes en discussion et la préparation de l'ensemble de l'oeuvre de la Conférence, procédure qui prévoit aussi la convocation de la Commission interorthodoxe préparatoire. En outre, les lettres patriarcales informent que les Eglises orthodoxes locales sont suffisamment préparées sur ces questions, précisent le lieu et les dates de la réunion de la Conférence, et invitent les Eglises locales à nommer leurs représentants conformément à la pratique panorthodoxe établie.

Thématique

Article 4. La thématique de chaque Conférence panorthodoxe préconciliaire est choisie par la Conférence précédente dans la liste des thèmes définis par la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il n'est pas possible de supprimer ou d'ajouter un thème dans la liste en question, établie et acceptée à l'échelon panorthodoxe, du moins jusqu'à ce que la liste susmentionnée ne soit épuisée; après quoi se réunira le saint et grand Concile.

Composition - Président - Secrétaire

Article 5. Les délégations des Eglises locales comprennent un nombre de membres n'excédant pas le nombre des thèmes à l'ordre du jour de la Conférence. Des conseillers - membres du clergé ou laïcs - peuvent accompagner ces délégations. Néanmoins leur nombre ne doit pas être supérieur à celui des délégués. Les conseillers participent aux réunions du plenum sans droit de vote mais peuvent prendre la parole si nécessaire. Ils aident la Conférence dans son travail en exerçant des tâches spécifiques que leur assignent le plenum ou les commissions de la Conférence.

Article 6. La présidence des Conférences panorthodoxes préconciliaires est exercée par le délégué du Patriarcat oecuménique.

Article 7. Dans l'exercice de ses fonctions, le Président réunit avant chaque Conférence les Chefs des délégations des Eglises orthodoxes pour une vue d'ensemble de leur agenda, la définition de l'ordre à suivre dans l'examen des thèmes, l'approbation du programme de travail de la Conférence, ou toute autre question de procédure à régler pour une coordination efficace et meilleure des travaux de la Conférence. Le Secrétaire de la Conférence assiste à cette réunion. Les résultats de cette réunion sont proposés par le Président au plenum pour approbation. Des réunions analogues des Chefs des délégations peuvent être convoquées durant les travaux de la Conférence.

Article 8. Le Président proclame l'ouverture et la clôture des travaux, dirige les discussions, en les commentant brièvement le cas échéant, accorde le droit de parole et, en général, exerce toutes ses fonctions selon le présent règlement pour le meilleur déroulement possible des travaux de la Conférence. Le Président peut limiter le temps de parole des orateurs, si le plenum y consent. Si la discussion d'un thème au programme n'est pas achevée, ou si la liste de ceux qui désirent prendre la parole n'est pas épuisée, le Président soumet la question à un vote ouvert et décide en conséquence.

Article 9. Le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile est le Secrétaire des Conférences panorthodoxes préconciliaires. Il présente les rapports de la Commission interorthodoxe préparatoire et, plus généralement, le dossier constitué sur chaque thème. Il veille à la tenue des procès-verbaux de la Conférence et facilite par tous les moyens appropriés l'oeuvre du plenum et des commissions. En outre, pour assurer le succès des travaux de la Commission interorthodoxe préparatoire et des Conférences panorthodoxes préconciliaires, le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile veille à faire traduire tous les textes officiels en grec, en russe et en français ainsi qu'à assurer un service de traduction simultanée dans ces langues.

Travaux de la Conférence

Article 10. Le début et la fin des travaux de chaque Conférence panorthodoxe préconciliaire sont marqués par la célébration de la divine Liturgie.

Article 11. Les travaux de la Conférence se déroulent en plenum ou en commissions. Les membres et la composition en général des commissions sont proposés par le Secrétaire après délibération avec les Chefs des délégations des Eglises locales et approuvés par le plenum. Les conseillers sont aussi répartis dans les commissions. Ils y assistent avec droit de parole mais sans droit de vote quant à l'approbation des textes proposés. Le Président et le Secrétaire de chaque commission sont élus par les délégués de chaque commission.

Article 12. Sur la base des rapports de la Commission interorthodoxe préparatoire et des instructions précises données par le plenum, les commissions travaillent à préparer un projet de texte sur chaque thème, qu'elles proposent au plenum. Le Président de la commission présente le thème, organise les travaux, dirige les discussions et présente, enfin, le rapport de la commission au plenum. Chaque commission peut, sur proposition de son président, nommer des sous-commissions chargées d'examiner plus à fond certains aspects du thème. Une fois approuvées par la commission, les propositions des sous-commissions sont intégrées dans le projet de texte proposé au plenum de la Conférence. Les propositions de la commission au plenum ont un caractère préparatoire aux travaux de la Conférence.

Commission interorthodoxe préparatoire

Article 13. La Commission interorthodoxe préparatoire est convoquée par lettres du Patriarche oecuménique et, selon la pratique panorthodoxe, comprend un délégué et un conseiller théologique de chaque Eglise orthodoxe. Le Président de la Commission interorthodoxe préparatoire est le délégué du Patriarcat oecuménique, et son Secrétaire le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile.

Article 14. Les travaux de la Commission interorthodoxe préparatoire se déroulent en plenum ou dans des comités de travail. Pour la composition de la Commission et le déroulement de ses travaux, les articles 11 et 12 du présent règlement s'appliquent par analogie.

Article 15. La Commission interorthodoxe préparatoire a la mission et la responsabilité d'étudier, élaborer et préparer les thèmes de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante. Elle prend en considération les études et les rapports des Eglises orthodoxes locales et, de manière plus générale, tout le matériel y relatif mis à sa disposition par les soins du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile. La Commission interorthodoxe préparatoire a comme tâche de rechercher le consensus

orthodoxe sur chaque thème inscrit à l'ordre du jour de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante et d'élaborer un texte commun sur chaque thème, qui, sous forme de rapport, sera soumis à l'approbation et à la décision de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante.

**Approbation des textes
prises de décisions - caractère des décisions**

Article 16. Les textes sur tous les thèmes à l'ordre du jour des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont approuvés à l'unanimité. Pour les questions de procédure la majorité de 2/3 des délégations présentes est requise. Les décisions des Conférences panorthodoxes préconciliaires sur chacun des thèmes à l'ordre du jour ont un caractère préparatoire au saint et grand Concile. De ce fait, bien que reflétant la tradition orthodoxe authentique sur les thèmes en question, elles n'ont pas l'autorité d'engager directement les Eglises locales avant que le saint et grand Concile ne se soit prononcé.

Article 17. Au cas où durant les délibérations en plenum on n'obtient pas l'unanimité des délégations sur un thème, on renonce à prendre une décision et le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile le transmet pour étude, élaboration et préparation complémentaires selon la procédure fixée à l'échelon panorthodoxe. Le thème ainsi renvoyé est inscrit en tête de liste de la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante et examiné en tant que tel par la Commission interorthodoxe préparatoire. Si l'unanimité n'est à nouveau pas obtenue sur le thème en question, ou si toutes les délégations rejettent unanimement les propositions de la Commission interorthodoxe préparatoire, aussi bien lors du premier que du deuxième examen (après son renvoi) par le plenum, le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile complète le dossier constitué à ce stade et le retransmet selon la procédure décrite ci-dessus.

Article 18. Les décisions des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont signées par les Chefs des délégations des Eglises orthodoxes locales dans les langues officielles de la Conférence qui sont le grec, le russe et le français. Elles sont communiquées par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile à toutes les Eglises orthodoxes locales autocéphales et autonomes.

Article 19. Les procès-verbaux des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont envoyés par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile aussitôt que possible à toutes les Eglises orthodoxes locales. Après quoi le Secrétariat procède à la publication desdits procès-verbaux et des décisions de la Conférence panorthodoxe préconciliaire.

III^e CONFERENCE PANORTHODOXE PRECONCILIAIRE
Chambésy, 28 octobre - 6 novembre 1986

PROCEDURE ET ORDRE DU JOUR
DE LA IV^e CONFERENCE PANORTHODOXE PRECONCILIAIRE

La fin des travaux de la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire s'enchaîne directement avec la poursuite dynamique du programme de préparation du saint et grand Concile de l'Eglise orthodoxe tel qu'il a été établi par la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire (1976) "*en vue d'une convocation aussi rapide que possible de ce Concile*" (cf. Synodica III, p. 117). C'est dans ce but également qu'on a restreint la liste des thèmes pour la préparation du Concile, lesquels thèmes avaient été proposés par la I^{ère} Conférence panorthodoxe de Rhodes (1961). Les trois premières Conférences panorthodoxes préconciliaires ont déjà épuisé la plupart des thèmes à l'ordre du jour en adoptant des textes communs qui seront soumis ad referendum au saint et grand Concile.

Les thèmes qui doivent encore être examinés sont les suivants:

1. La Diaspora
2. L'Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée
3. L'Autonomie et la manière dont elle doit être proclamée
4. Les Diptyques

Les quatre thèmes présentent entre eux une parenté interne et une interdépendance profondes; ils se basent tous les quatre, en effet, sur la longue tradition canonique et sur la pratique ecclésiastique de l'Eglise orthodoxe, et s'inscrivent de même en rapport direct ou indirect avec les problèmes canoniques actuels de celle-ci. Ce dernier trait explique l'extrême sensibilité avec laquelle chaque thème doit être abordé, de manière appropriée, et avec laquelle il faut rechercher le point de vue commun de toutes les Eglises orthodoxes locales sur chacune de ces questions.

On comprend donc facilement la tendance, déjà constatée, à vouloir inscrire ces quatre thèmes ensemble à l'ordre du jour de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire; on comprend tout aussi bien le désir général d'une préparation complète et exhaustive sur chacun des thèmes, et ce aussi bien du point de vue de la tradition historico-canonique que de la réalité actuelle telle qu'elle s'est établie.

Le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile s'attachera à utiliser au mieux les contributions

des Eglises orthodoxes locales, à hâter la procédure consacrée à l'échelon panorthodoxe et à préparer la matière pour chacun de ces quatre thèmes. A ce sujet, la procédure suivie par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile lors de la préparation de la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire s'est avérée efficace.

1. Dès qu'il aura reçu les rapports de l'Eglise de Grèce sur les thèmes de "*La Diaspora orthodoxe*", "*L'Autocéphalie et la manière dont elle doit être proclamée*", "*L'Autonomie et la manière dont elle doit être proclamée*", ainsi que le rapport de l'Eglise de Chypre sur le thème des "*Diptyques*", le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile les soumettra à toutes les Eglises orthodoxes locales, en y joignant également les rapports des Eglises déjà soumis (cf. Document No 11). Chaque Eglise aura donc à disposition le dossier complet des quatre thèmes à l'ordre du jour du saint et grand Concile restant à être examinés.
2. La préparation de la tâche de la Commission interorthodoxe préparatoire débutera dès qu'on pourra disposer à bon escient des contributions de toutes les Eglises orthodoxes qui ont pris en charge l'étude d'un ou plusieurs thèmes; par ces contributions, les Eglises orthodoxes apportent un soutien important au déroulement plus efficace du processus.
3. Outre l'envoi des rapports sur chaque thème à l'ensemble des Eglises locales, le Secrétariat peut, à titre préliminaire, élaborer le matériel s'y rapportant, faire un premier essai de mise par écrit des propositions concrètes, et classer ces propositions de manière systématique en tendances convergentes ou divergentes; tout cela dans le but de faciliter la tâche de la Commission interorthodoxe préparatoire.
4. L'examen comparatif des contributions des Eglises orthodoxes locales sur chacun des thèmes à l'ordre du jour peut se révéler plus profitable s'il est accompagné de contacts en ce sens avec les Eglises orthodoxes locales avant même que ne soit convoquée la Commission interorthodoxe préparatoire. Ces contacts se sont d'ailleurs avérés très utiles lors de la phase préparatoire à la convocation de la Commission interorthodoxe préparatoire, elle-même chargée de préparer la tâche de la présente III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire.
5. La convocation de la Commission interorthodoxe préparatoire ne doit intervenir que lorsque le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile aura achevé la préparation de la tâche de

cette dernière, car tout le monde connaît toute la sensibilité canonique avec laquelle chacune des Eglises orthodoxes locales envisage ces quatre thèmes. Pendant cette phase préparatoire, la Commission interorthodoxe préparatoire pourrait être convoquée plus d'une fois, si et dans la mesure où cela s'avère nécessaire avant la convocation de la IV^e Conférence panorthodoxe préconciliaire.

6. Il est entendu que la convocation de la IV^e Conférence panorthodoxe préconciliaire interviendra dans la mesure où on aura abouti sur chacun des thèmes au point de vue orthodoxe commun, c'est-à-dire dans la mesure où on aura achevé la procédure telle qu'elle a été fixée à l'échelon panorthodoxe pour l'étude des thèmes soumis à la discussion et pour la préparation de l'ensemble de la tâche à accomplir. Le Règlement accepté à l'unanimité par la présente Conférence panorthodoxe préconciliaire constitue, quoi qu'il en soit, une garantie supplémentaire pour une préparation de la tâche de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire de la part du Secrétariat encore plus aboutie.

Fait au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique à Chambésy, Genève, le 5 novembre 1986.

III^e CONFERENCE PANORTHOXOUE PRECONCILIAIRE
Chambésy, 28.10. - 6.11.1986

D E L E G A T I O N S D E S E G L I S E S

PATRIARCAT OECUMENIQUE

S.E. le Métropolitte Chrysostome de Myra, Président
S.E. l'Archevêque Georges d'Evdokias
S.E. le Métropolitte Bartholomée de Philadelphie
S.E. le Métropolitte Paul de Suède

Rév. Gd Protopr. Georges Tsetsis, conseiller
Prof. Emmanuel Photiades, conseiller
Prof. Basile Anagnostopoulos, conseiller
Prof. Théodore Zissis, conseiller

Rév. Diacre Méliton Karas, secrétaire de la délégation

PATRIARCAT D'ALEXANDRIE

S.E. le Métropolitte Parthénios de Carthage
S.E. le Métropolitte Paul d'Hermoupolis
S.E. le Métropolitte Timothée d'Afrique Centrale
S.E. le Métropolitte Pierre d'Aksoum

PATRIARCAT D'ANTIOCHE

S.E. le Métropolitte Georges du Mont-Liban
S.E. le Métropolitte Elie de Beyrouth
Rév. Père Joseph Allen
Dr Albert Laham

PATRIARCAT DE JERUSALEM

S.E. le Métropolitte Germanos de Petra
Rév. Archim. Timothée
Prof. Georges Galitis
Prof. Vlassios Phidas

PATRIARCAT DE RUSSIE

S.E. le Métropolitte Philarète de Kiev et de Galicie
S.E. le Métropolitte Philarète de Minsk et de Biélorussie
S.E. le Métropolitte Jouvenal de Kroutitsky et Kolomna
S.E. l'Evêque Longine de Dusseldorf

Rév. Protopr. Vitaly Borovoi, conseiller
Rév. Protopr. Nikolai Gundiaev, conseiller
Prof. Alexi Sergeievitch Bouevsky, conseiller

M. Grigori Nikolaeivitch Skobei, conseiller

M. Boris Alexandrovitch Nelioubov, secrétaire de la délégation

PATRIARCAT DE SERBIE

S.E. l'Evêque Savva de Soumadie
Prof. Stoyan Gochevitch
M. Milos Vesin

PATRIARCAT DE ROUMANIE

S.E. le Métropolitaine Antoine de Transylvanie
S.E. le Métropolitaine Nicolas du Banat
S.E. l'Evêque Nifon Ploiesteanul
Rév. Prof. Ion Bria

Rév. Prof. Stefan Alexe, conseiller
Rév. Prof. Dumitru Popescu, conseiller

PATRIARCAT DE BULGARIE

S.E. le Métropolitaine Pankratiy de Stara Zagora
S.E. le Métropolitaine Kalinik de Vratsa
S.E. le Métropolitaine Ioanikiy de Sliven
S.E. l'Evêque Domitien de Znepol

Rév. Stavr. Oikonomos Prof. Nikolay Shivarov, conseiller
Prof. Totiu Koev, conseiller
M. Ivan Zelev Dimitrov, conseiller
M. Petko Baldgiev, conseiller

M. Alexandre Gospodinov, interprète de la délégation

EGLISE DE CHYPRE

S.E. le Métropolitaine Chrysostome de Paphos
S.E. l'Evêque Barnabas de Salamine
Rév. Archimandrite Vasilios Karayiannis
Prof. André Mitsidis

EGLISE DE GRECE

S.E. le Métropolitaine Pantéléimon de Corinthe
S.E. le Métropolitaine Chrysostome de Péristérion
S.E. le Métropolitaine Christodoulos de Dimitrias
S.E. le Métropolitaine Mélétiou de Nicopolis

EGLISE DE POLOGNE

S.E. l'Evêque Jérémie de Wroclaw

Rév. Jerzy Tofilouk
M. Nicolas Kozlowsky

EGLISE DE GEORGIE

S.E. le Métropolitain David de Soukhoumi et Abkhazie
S.E. l'Evêque Zossime de Tskondidi
Rév. Protopr. Guram Shalamberidze

M. Boris Gagua, conseiller

EGLISE DE TCHECOSLOVAQUIE

S.E. le Métropolitain Dorothee de Prague et de toute la Tchécoslovaquie
S.E. l'Evêque Nicolaj de Presov
S.E. l'Evêque Jean de Mihalovche
Rév. Protopr. Dr Jaroslav Suvarsky

EGLISE DE FINLANDE

S.E. le Métropolitain Jean d'Helsinki
Rév. P. Veikko Purmonen

SECRETARE DE LA CONFERENCE PANORTHODOXE PRECONCILAIRE

S.E. le Métropolitain Damaskinos de Suisse
Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile

Commission paritaire : n° 56 935

Directeur : Michel EVDOKIMOV

Rédacteur : Jean TCHEKAN

ISSN 0338 - 2478

Tiré par nos soins

Abonnement annuel

SOP mensuel SOP + Suppléments

France 120 F 300 F

Autres pays 145 F 400 F

c.c.p. : 21 016 76 L PARIS
